

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre Fortin, président  
M. Michel Germain, commissaire  
M. Jacques Locat, commissaire  
Mme Nicole Trudeau, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 16 novembre 2010 à 13h  
Hôtel Sandman, Salle Jacques-Cartier A+B  
999, De Sérigny,  
Longueuil

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 16 NOVEMBRE 2010</b> .....	1
<b>MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	1

### PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES

<b>M. VINCENT GREASON, Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU</b> Ligue des droits et libertés .....	2
<b>M. DANIEL CYR, M. BRUNO GADRAT</b> Conseil régional de l'environnement de la Montérégie .....	10
<b>Mme France MERCILLE</b> .....	18
<b>M. PIERRE BATELLIER</b> .....	18
<b>M. MATIN LÉVESQUE, M. JEAN-FRANÇOIS GIROUX</b> Municipalité de Saint-Antoine-sur-le-Richelieu.....	30
<b>M. RÉJEAN RACINE</b> Groupe-conseil UDA .....	39
<b>Mme ESTHER CHAMPAGNE, M. PHILIPPE BÉLANGER, M. FRANÇOIS MELOCHE</b> Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises et Bâtirente .....	42
<b>Mme SONIA LACOMBE</b> Ernst & Young.....	50
<b>Mme MARIE-ÈVE MATHIEU</b> .....	58
<b>M. MICHEL ARSENAULT, M. JOSEPH GARGISO, M. ROBERT DEMERS</b> FTQ .....	59

### AJOURNEMENT

## MOT DU PRÉSIDENT

5 Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie l'audience publique portant sur le Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Bienvenue à ceux et celles qui suivent nos travaux sur Internet. Je suis Pierre Fortin, je préside cette commission d'enquête et je suis secondé par monsieur Michel Germain, Jacques Locat et Nicole Trudeau.

10 Nous allons poursuivre les présentations des mémoires des participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission. Si votre présentation devait être plus longue, je vous invite à en faire un résumé afin de permettre un échange, car vos mémoires ont déjà été lus par la Commission.

15 Dix présentations sont prévues à l'horaire de l'après-midi. Il est important, par équité et par respect envers les personnes inscrites, de respecter l'horaire fixé et de pouvoir ajourner la séance vers 17 h. Si ce n'est déjà fait, je demande aux personnes inscrites de se présenter à l'accueil pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Nous pourrions ainsi respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20 Il est aussi possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à l'arrière. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou des données et non pour contester ou remettre en cause une opinion exprimée par un participant. Par exemple, si une personne affirme que cette salle peut accueillir 325 personnes alors que le permis émis pour son exploitation est de 100, vous pouvez demander que soit rectifiée l'affirmation de la personne.

25 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines de ces règles ont trait à des propos, aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

30 Aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera tolérée, et je me réserve le droit d'interrompre une personne qui ne la respecterait pas. Je vous rappelle que des propos qui ne respecteraient pas ces règles vous exposent à d'éventuelles poursuites de la part des personnes qui s'estimeraient lésées.

35 Maintenant, j'invite notre premier interlocuteur, monsieur Vincent Greason, et madame Marie-Josée Béliveau des Ligues des droits et libertés.

**Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

Bonjour.

45

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour. Madame Marie-Josée Béliveau.

50

**Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

Alors, c'est Marie-Josée Béliveau, chargée des dossiers et des communications à la Ligue des droits et libertés.

55

**M. VINCENT GREASON :**

Et moi c'est Vincent Greason. Vous entendez bien mon accent?

60

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, très bien.

65

**M. VINCENT GREASON :**

Parfait. Alors, moi je suis militant à la Ligue des droits et libertés et premier vice-président, responsable du dossier droit et environnement. Et on vous remercie au nom de la Ligue des droits et libertés d'avoir accepté de nous entendre aujourd'hui.

70

La Ligue est fondée en 1963. C'est un organisme indépendant et non partisan qui travaille à faire connaître, à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'Homme. C'est la première fois que la Ligue intervient dans un dossier environnemental. Et je crois qu'il y a deux raisons qui expliquent pourquoi un organisme comme le nôtre, de défense des droits humains, intervient dans le dossier ce matin.

75

Je pense que la première raison, eh bien, c'est le gouvernement du Québec lui-même qui ouvre la porte. Parce qu'en 2006, le gouvernement du Québec a modifié la Charte des droits et libertés de la personne au Québec afin d'introduire un nouveau concept, le concept du respect à un environnement sain et respectueux de la biodiversité. C'est l'article 46.1.

80

Donc, ouverture de la Charte en 2006. Et l'inscription d'un tel droit, ça ne tombe pas du ciel. C'est parce que le gouvernement lui-même a reconnu que la Charte doit donner une nouvelle

dimension à la question des droits humains pour comprendre, justement, des enjeux environnementaux.

Le second facteur qui explique notre intervention, c'est que dans le débat actuel sur les gaz de schiste, l'objectif dans la Charte, de mieux protéger le droit à un environnement sain, n'est pas respecté, ce n'est pas rencontré. Dans notre mémoire, on dit même qu'il y a une rupture de plus en plus profonde du lien de confiance entre la population et son gouvernement en matière d'exploitation de ressources, de projets et de développements et de protection de l'environnement.

La Ligue n'est pas un organisme à vocation environnementale et, en ce sens, on ne se présente pas devant vous ce matin ou cet après-midi afin de contribuer à la connaissance scientifique des enjeux environnementaux qui sous-tend le dossier à l'étude.

Par contre, le regard neuf qu'on vous propose et que nous apportons à vos délibérations est celui du respect de l'ensemble des droits humains, tant en termes de droit civil et politique, qui imposent des obligations quant au processus de prise de décisions collectives, qu'en termes de droits économiques, sociaux et culturels, s'agissant des conséquences des choix qui sont effectués.

On veut soulever quatre points. De un, le gouvernement du Québec a des obligations en matière des droits humains. De deux, le processus de consultation dans ce dossier, dont le BAPE présent tel qu'il est mandaté ne permet pas de rencontrer ces obligations en matière des droits humains. Troisièmement, il y a un risque majeur que d'autres droits seront également violés si le Québec va de l'avant dans l'exploitation des gaz de schiste, étant donné l'état actuel des connaissances. Et, quatrièmement, le Québec a des obligations de respecter aujourd'hui les droits humains, mais également il doit s'assurer des droits humains des générations futures.

Dans tous les dossiers que la Ligue aborde, on base nos réflexions, nos analyses, nos recommandations sur des instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits humains. Particulièrement ici, on fait référence à deux pactes internationaux, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qu'on va appeler le PIDESC dans notre présentation. Et le Québec s'est déclaré lié à ces deux pactes en 1976, par décision du Comité exécutif du gouvernement du Québec.

Et le premier article de ces deux pactes internationaux, c'est un peu ce qui suit : « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »

Et la deuxième clause, dans les deux pactes auxquels le gouvernement du Québec se dit lié, c'est que : « Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. »

125 Et nous voulons insister sur ce point. En Droit international, ce sont les peuples qui disposent de ce droit, non des états, et encore moins les gouvernements du jour ou les industries privées.

130 Concernant les droits civils et politiques spécifiques interpellés dans le présent dossier, on va parler beaucoup de la Convention de l'Aarhus, et on s'inspire de la Convention de l'Aarhus, qui est une convention internationale qui parle du droit de participation du public aux processus décisionnels, le droit du public d'avoir l'accès à l'information sur l'environnement. Et c'est un pacte qui relève de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe, qui est lié au principe 10 de la Déclaration de Rio.

135 **Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

Donc, les droits non respectés par cette consultation. Donc, avant toute chose, la Ligue des droits et libertés demande, comme d'autres, un moratoire dans le développement des gaz de schiste. Le processus en cours ne respecte aucunement les exigences de base de toute consultation publique, à savoir que celle-ci doit intervenir avant et non après la décision.

140 Alors, que la ministre Normandeau affirme publiquement que la décision d'exploiter les gaz de schiste est déjà prise et qu'il s'agit juste de déterminer comment, nous rappelons au BAPE que l'article 6.4 de la Convention de l'Aarhus, stipule que l'état doit prendre, donc, je cite :

145 « ... des dispositions pour que la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence. »

150 Le mandat de la présente Commission ne lui permet pas de questionner la justification du développement proposé, puisqu'il est d'ores et déjà imposé si l'on se fie aux affirmations de la ministre.

155 Dans notre mémoire, nous soulevons de nombreux problèmes en termes de droit, et donc de légitimité démocratique, posés par le caractère restrictif du mandat donné au BAPE. Donc, la restriction géographique du mandat, qui fait que la consultation est régionale, alors que la question du développement ou non de cette industrie représente un choix de société structurant qui concerne l'ensemble de la population du Québec. Ensuite, la restriction temporelle de la consultation. Donc, le mandat va du 7 septembre 2010 au 4 février 2011. Nous citons, dans le mémoire, une série d'articles de la Convention d'Aarhus qui démontrent en quoi le mandat accordé est en deçà des prescriptions.

160 La Ligue a consulté les informations aussi rendues disponibles par la Commission et a été grandement surprise de constater la faiblesse de l'information présentée. Donc, l'absence de sources et de références crédibles permettant d'éclairer le public sur les conséquences réelles de

165 cette industrie, et l'absence de rapports et de données scientifiques les plus récentes ainsi que  
l'absence d'études comparatives de rendements énergétiques et de rentabilité économique.

170 La Ligue se demande donc sur quelles bases le gouvernement du Québec a bien pu  
prendre la décision du développement de cette ressource, sans avoir préalablement recueilli toutes  
les informations nécessaires pour s'assurer de son innocuité, comme il y est tenu par des  
obligations internationales en matière de droits humains.

175 Contrairement aux pratiques passées au Québec où des ressources étaient rendues  
disponibles pour les groupes citoyens désirant participer à une consultation environnementale,  
aucune ressource ni aucun autre mécanisme visant à compenser l'inégalité des moyens n'ont été  
mis en place.

180 La Ligue des droits et libertés est particulièrement sensible à ce problème de l'inégalité des  
moyens entre les parties dans les débats environnementaux, elle qui a contribué, avec plusieurs  
autres organisations de la société civile, à faire adopter une loi pour protéger les citoyens et les  
citoyennes des poursuites-bâillons dont ils sont encore trop souvent l'objet dans ce domaine.

185 La Ligue recommande donc à la Commission, pour sa propre crédibilité, d'exiger la mise en  
place des conditions adéquates pour tenir un débat public crédible et rigoureux, sachant que  
l'information de base n'avait pas été produite au point de départ, et que la Commission ne dispose  
d'aucune étude d'impact environnemental effectuée dans les règles de l'art sur laquelle fonder un  
exercice complet d'information, de consultation et d'analyse de dossier. Et nous recommandons  
aussi, nous disons aussi que l'accès à l'information de façon transparente est une condition  
essentielle au débat public dans le cas des gaz de schiste.

190 **M. VINCENT GREASON :**

195 Dans ce dossier, il y a également une atteinte potentielle à d'autres droits. Je vous rappelle  
que l'État à l'obligation juridique de respecter, de protéger et de promouvoir un ensemble de droits  
humains. Dans le dossier qui nous concerne ici, c'est particulièrement deux droits qui sont  
potentiellement à risque : le droit à la santé et le droit à l'eau.

200 Des études démontrent clairement que des risques existent dans l'exploration et  
l'exploitation des gaz de schiste pour la santé de la population, notamment par rapport aux  
nombreux produits chimiques utilisés dans le processus dit de fracturation, dont l'effet cancérigène,  
pour certains, est d'ailleurs reconnu. C'est à travers les risques de contamination de l'eau,  
principalement, que ces atteintes massives aux droits risquent de survenir.

205 Le droit à la santé se retrouve dans l'article 12 du PIDESC, et dans l'observation générale  
numéro 14, le comité chargé d'appliquer le PIDESC précise le sens du concept de droit à la santé.

Et je vous rappelle que le gouvernement du Québec se dit lié par rapport aux déclarations suivantes :

210                   « Le droit à la santé est lié au droit à l'accès à l'information. Le droit à la santé est lié  
au droit à l'eau potable et au droit à un environnement sain. Le droit à la santé  
comprend la participation de la population à la prise de toutes les décisions en  
215                   matière de la santé, au niveau communautaire, national et international. Les états  
doivent mettre en place des mesures visant à empêcher et réduire l'exposition de la  
population à certains dangers, tels que produits chimiques toxiques et autres facteurs  
environnementaux nocifs ayant une incidence directe sur la santé de la population.  
Enfin, le droit à l'eau veut dire que les états devaient veiller à ce qu'aucun tiers ne  
limite l'accès de la population à l'information relative à la santé. »

220                   Quant à l'observation générale numéro 15, elle précise le sens du droit à l'eau :

225                   « Le droit à l'eau veut dire que l'État doit empêcher aux tiers de polluer l'eau. Le droit  
à l'eau veut dire que l'État doit adopter des stratégies et programmes complets et  
intégrés en vue d'assurer aux générations actuelles et futures un approvisionnement  
suffisant en eau salubre. »

230                   De toute évidence, les obligations inscrites dans ces instruments internationaux n'ont pas été  
respectées dans le dossier qui nous occupe. Et la Ligue met au défi la présente Commission  
d'affirmer qu'elle a, dans le cadre du mandat qui lui a été donné, l'information suffisante pour  
certifier que le droit à la santé et le droit à l'eau de la population québécoise seront respectés dans  
toutes leurs composantes.

235                   Et le gouvernement du Québec est également lié par son propre cadre législatif, notamment  
par la Loi sur l'eau – il y a un long nom, mais la Loi sur l'eau a été votée en 2009. D'après cette Loi,  
on institue un Bureau des connaissances sur l'eau. Et l'article 17 dit que ce Bureau doit transmettre  
un rapport sur l'état de la ressource au plus tard le 12 juin 2014, et par la suite à tous les cinq ans.  
Or, pour respecter l'esprit et la lettre de cette loi votée en 2009, le gouvernement du Québec ne  
devrait-il suspendre des activités potentiellement nuisibles pour les ressources en eau, au moins  
jusqu'au dépôt de ce rapport sur l'état de la ressource.

240                   Au vu de la dangerosité des substances impliquées et du manque flagrant d'information, la  
Ligue est d'avis que la protection du droit à la santé et du droit à l'eau de la population québécoise  
requiert l'application stricte du principe de précaution.



**Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

250 La Ligue souhaite aussi apporter à l'attention de la Commission la considération des  
génération futures. Le principe de précaution est essentiel au respect des droits dans le présent. Il  
est également un outil indispensable pour rencontrer nos obligations à l'égard des générations  
futures. Rappelons ainsi que les droits sont inhérents, interdépendants et universels, comme l'a  
rappelé avec force la Conférence de Vienne en 1993. Ce qui signifie qu'ils s'appliquent à tous les  
êtres humains, et s'appliqueront dans l'avenir à tous les êtres humains qui naîtront.

255 Deux obligations précises confrontent la société québécoise, qui se doit de les considérer  
dans sa décision concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. D'abord, nous avons  
une obligation de préserver les options pour les générations futures. La décision d'exploiter ou non  
la ressource que constitue les gaz de schiste doit être prise en tenant compte des besoins réels en  
260 énergie de la société québécoise. Si nous n'avons pas un tel besoin, il est de notre responsabilité  
de laisser cette source potentielle d'énergie aux générations qui nous suivront, car il s'agit d'une  
ressource non renouvelable.

265 Ensuite, nous avons l'obligation collective de préserver la base écosystémique de soutien de  
la vie, afin que les générations futures puissent elles aussi bénéficier de conditions qui leur  
permettent de vivre dans la dignité. À ce titre, la préservation de sources potentielles en eau  
potable, et non seulement des sources connues et utilisées, est notre premier devoir.

270 Bref, dans l'état actuel des connaissances, le principe de précaution prévaut afin d'assurer la  
pérennité des ressources, en particulier les ressources vitales.

Conclusions et recommandations.

275 La Ligue des droits et libertés appelle d'abord la présente Commission à dénoncer les  
conditions du présent exercice de consultation, et à exiger une modification substantielle de son  
mandat, afin de ne pas contribuer à approfondir encore plus la rupture du lien de confiance entre la  
population québécoise et son gouvernement en matière de consultations environnementales.  
Nous croyons qu'en formulant une telle demande auprès de son mandataire, la Commission peut  
et doit s'appuyer sur les engagements auxquels le gouvernement du Québec se dit lié en matière  
280 de respect des droits humains.

285 S'appuyant sur l'urgence du gouvernement québécois de respecter ces mêmes  
engagements, la Ligue des droits et libertés recommande l'adoption d'un moratoire dans le présent  
dossier, au minimum jusqu'au début du premier rapport du Bureau des connaissances sur l'eau.

La Ligue recommande au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif des  
conditions environnementales, pour se conformer aux meilleures pratiques reconnues dans ce

290 domaine au plan international. Une adhésion formelle à la Convention d'Aarhus serait à cet égard souhaitable du point de vue de la Ligue.

295 Dans le cadre de cette révision en profondeur, la Ligue recommande que le gouvernement du Québec intègre explicitement le principe de précaution, qui doit devenir formellement le principe guide de toutes consultation environnementale.

300 La Ligue recommande de plus que le respect des droits et libertés fasse dorénavant partie intégrante des critères d'évaluation des projets dans toute consultation environnementale, et que l'évaluation de l'impact des projets sur l'ensemble des droits interdépendants soit rendue publique. Et à ces conditions seulement il sera possible pour le gouvernement du Québec de rétablir le lien de confiance entre gouvernants et gouvernés dans le dossier des gaz de schiste.

305 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

310 Merci. Donc, Madame Trudeau.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

315 Oui. Votre mémoire repose principalement sur les engagements à l'égard des pactes internationaux. La possibilité de mettre en application les exigences de ces pactes, pouvez-vous préciser les limites de la législation actuelle par rapport aux exigences faites par ces pactes?

**M. VINCENT GREASON :**

320 Bien, un exemple, c'est que... notre compréhension, c'est que la manière que votre mandat est formulé, vous êtes mandaté à proposer un cadre de développement. Ça ne vous dit pas, ça ne vous mandate pas de dire : est-ce que oui ou non un tel développement est souhaitable. Ce que les obligations internationales disent, c'est que la population doit être consultée avant une prise de décision, quand toutes les options sont possibles. C'est ça que ça dit, les outils internationaux.

325 Puis, dans ce sens-là, nous on croit que votre mandat, ce n'est pas possible, parce que vos mains sont liées. Et c'est pour ça qu'on vous demande, dans votre rapport, de dire au gouvernement : « Bien, écoutez, on ne peut... les obligations internationales, les recommandations internationales font en sorte que notre mandat n'est pas suffisant. Il faut l'élargir, notre mandat , pour qu'on puisse avoir des mains disponibles pour dire ce qu'on a à dire. »

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Locat.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Quand vous parlez de la population ou du peuple, et ensuite de l'État, comment est-ce que vous placeriez dans cette bipolarité -- peut-être que ce n'est pas ça que vous voulez mentionner, mais enfin -- le rôle des organismes intermédiaires, je pense aux municipalités, à des regroupements, dans l'évaluation, finalement, de prise de décisions?

**M. VINCENT GREASON :**

Évidemment, des tierces parties font partie d'un processus de prise de décisions. En tout cas, en ce qui concerne notre demande d'un moratoire, je crois qu'il y a plusieurs municipalités qui vous disent la même chose. L'Union des municipalités, je crois qu'ils ont demandé aussi un moratoire. Alors, il faut entendre un ensemble de voix. Alors, à ce titre-là.

Mais je vous rappelle, une des choses que nous on dit, c'est un problème avec votre mandat également, c'est que c'est limité par territoire. Ça touche la Montérégie, ça touche Québec, Chaudière-Appalaches puis le Centre du Québec alors qu'à notre avis, c'est un dossier dont les enjeux sont nationaux. C'est un projet de société qui est en jeu. Et, là encore, la façon de vous avoir confié le mandat ne respecte pas ça. Alors, il y a peut-être les municipalités. Moi, je viens de l'Outaouais, puis là il y a, semble-t-il, possibilité des gaz de schiste dans l'Outaouais, peut-être que... Alors... bien voilà.

Oui, ils ont un rôle à jouer, comme la population, mais la manière que c'est libellé, c'est juste une partie des municipalités, par exemple, qui peut s'exprimer.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Ça complète notre questionnement. Merci. J'inviterais maintenant, le représentant du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, monsieur Daniel Cyr ainsi que Bruno Gadrat. Bonjour.

370

**M. BRUNO GADRAT :**

Bonjour. Je suis Bruno Gadrat.

375

**M. DANIEL CYR :**

Daniel Cyr, géographe et administrateur au CREM, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie.

380

**M. BRUNO GADRAT :**

J'ai oublié de vous dire que j'étais vice-président du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie. C'est pas très grave. Vous l'aviez lu dans le mémoire probablement.

385

Avant de commencer à présenter le mémoire, je voudrais d'abord vous remercier de nous recevoir. Et ensuite, je voudrais que vous reteniez trois choses : étude environnementale stratégique, principe de précaution, garanties.

390

Étude environnementale stratégique. Il faut qu'il y ait une étude environnementale stratégique de faite pour savoir où on s'en va et comment on y va. Ça aurait dû être fait avant le BAPE. Cette étude environnementale stratégique, c'est urgent.

395

Principe de précaution, c'est dans la Loi sur le développement durable. Ça aurait dû être mis en pratique pour l'exploration des gaz de schiste, ça ne l'est pas. Appliquer le principe de précaution, c'est urgent.

400

Garanties. La population de la Montérégie n'a plus confiance, ni dans les instances gouvernementales, ni dans les exploitants de gaz de schiste. Pour retrouver cette confiance, il faut impérativement mettre en place des garanties sérieuses, indépendantes et vérifiables. Donner des garanties sur l'exploitation des gaz de schiste, c'est urgent.

405

Vous voyez, c'est très simple et facile à retenir : étude environnementale stratégique, principe de précaution, garanties.

Alors maintenant, je vais passer assez rapidement au travers de certains points du mémoire de façon à ce que l'illustration se fasse et les liens se fassent plus aisément – tu pourras m'interrompre à tout moment pour préciser. Et puis je voudrais faire ça le plus rapidement possible, de façon à ce qu'on puisse avoir le meilleur échange possible.

410 J'ai oublié de présenter l'organisation. Le Conseil régional de l'environnement de la  
Montérégie est là depuis 21 ans déjà, et privilégie la concertation régionale en environnement et en  
développement durable. C'est notre mission.

415 Le Conseil de l'environnement de la Montérégie fait partie du regroupement des conseillers  
régionaux de l'environnement. Et vous verrez, au travers des différentes présentations, des  
présentations d'autres groupements régionaux et du regroupement général, du regroupement  
national. C'est important, parce qu'il y a des particularités de chacune des régions, et puis il y a des  
particularités à l'échelle globale.

420 Le Conseil régional de l'environnement, depuis 21 ans déjà, a été présent dans à peu près  
tous les dossiers structurants : agriculture, autoroutes, matières résiduelles, production porcine,  
développement durable, pipeline, sauvegarde de milieux naturels, mines, je vous en passe. Vous  
lirez tout ça soit sur notre site, soit dans notre mémoire. Je n'ai pas de souci avec ça, vous  
trouverez les informations.

425 Le fait qu'on fasse partie du regroupement national fait en sorte que nous avons une  
concertation à plusieurs niveaux. Et très rapidement, dans les réunions qu'on a pu avoir, on s'est  
mis d'accord, ça a été un consensus quasi immédiat qu'il fallait vous demander une étude  
environnementale stratégique pour savoir où est-ce qu'on s'en allait et puis comment on y allait.

430 Alors, ça, c'est mes mots à moi. Je vais vous donner une définition un peu plus étoffée. C'est  
un processus d'évaluation et d'examen des plans, des programmes et des politiques ou d'autres  
initiatives en amont des projets. Elle porte sur la justification des choix de développement et sur  
l'analyse comparative des différentes options. Dit comme ça, ça fait beaucoup plus sérieux, mais  
c'est pour savoir où est-ce qu'on s'en va et comment on y va. Et il faut trouver non seulement les  
435 spécialistes pour la faire de façon scientifique et rigoureuse, mais aussi les gens qui seront  
capables de le communiquer à l'ensemble du public, parce qu'il ne faut pas que ça reste dans des  
sphères d'initiés.

440 **M. DANIEL CYR :**

Je vous ferai remarquer aussi que le Québec a été un chef de file dans le développement  
des connaissances sur l'évaluation environnementale stratégique. Plusieurs pays se sont basés  
sur les connaissances qui se sont développées ici, au Québec.

445 **M. BRUNO GADRAT :**

Alors, le mémoire qui vous est présenté est présenté avec trois grands chapeaux –  
chapitres, environnement, économie, humain, qui sont les trois volets principaux du  
développement durable que nous soutenons. Et, en première évaluation et pour tout le monde,

450 c'est très, très facile à faire, il n'y a pas besoin de longs discours, c'est : Est-ce qu'il y a des  
bénéfices environnementaux, est-ce qu'il y a des bénéfices sociaux, est-ce qu'il y a des bénéfices  
économiques. Et là, je parle de bénéfices, de pas de manque à gagner. On s'entend bien sur le  
terme « bénéfices ». S'il y a des déficits dans l'un de ces secteurs-là, le projet est à revoir.

455 Le mémoire est aussi présenté sous forme prévention - précaution. C'est deux termes  
différents dans la Loi, mais dans notre esprit, il faut que les deux soient indissociablement  
présents, parce que ce qu'attendent les gens, c'est qu'ils ne s'exposent pas demain matin dans  
une peur irrationnelle de gaz qui serait sous leurs pieds. Donc, précaution, toutes les précautions  
soient mises en œuvre, et assurance, prévention.

460 Enfin, dans le rapport, vous avez dû le remarquer, on fait très, très souvent référence au  
Vérificateur général et à sa vérification à la Loi sur les mines. On avait déjà présenté un rapport sur  
la Loi sur les mines. On l'avait peut-être vu venir un peu plus tôt que les autres, mais c'est  
indissociable. Par contre, il y a des éléments nouveaux par rapport au rapport précédent sur la Loi  
465 sur les mines. Et dans ces éléments fondamentalement nouveaux, c'est que... Je vous dis d'abord  
ce qui est ancien.

470 Ce qui est ancien, c'est que -- et là, on n'a pas eu besoin de faire une étude  
environnementale stratégique au complet. Mais ce qui est ancien, c'est que la Loi sur les mines, la  
Loi sur l'urbanisme, en fait tous les systèmes d'encadrement sont insuffisants pour protéger  
l'environnement et pour donner aux gens des garanties suffisantes.

475 Ce qui est nouveau et très nouveau, c'est que les gens n'ont plus du tout confiance, mais  
réellement plus du tout confiance. Et ça, c'est vraiment très, très important.

480 Je voudrais aussi qu'on passe sur un point important de notre mémoire, qui est le fait qu'on  
ne fait aucune distinction entre exploration et exploitation des gaz de schiste. Pour  
l'environnement, c'est rigoureusement la même chose. La seule différence, c'est un certificat  
d'autorisation et un tuyau qui est branché sur le réseau. Mais le trou a été fait dans le sol, la  
fracturation du schiste a été faite, l'emprise dans les champs a été faite, les machines sont  
passées. Je dirais qu'au moment où c'est en phase d'exploitation, il n'y a quasiment plus rien qui  
se passe. Le gros du dommage, c'est en exploration.

485 Je reviens un instant sur l'étude environnementale stratégique, parce que le gouvernement a  
déjà pris une décision du côté du golfe Saint-Laurent : pas d'exploitation ni exploration, afin de  
protéger la faune marine, et ça a été fait en fonction des résultats d'une étude stratégique. Donc,  
ça prouve que c'est vraiment l'outil majeur et efficace pour être capable de prendre les décisions.  
Est-ce que tu veux rajouter un élément sur le golfe?

**M. DANIEL CYR :**

Non.

495 **M. BRUNO GADRAT :**

Donc, ça nous paraît très normal d'avoir le même genre de choses dans les Basses-terres du Saint-Laurent.

500 On aimerait aussi signaler que malgré toutes les insuffisances qu'on peut relever dans la Loi sur les mines, il nous apparaît qu'il y a une petite porte d'entrée qui est possible. Dans les exigences, l'article 34 :

505 *« Le ministre peut subordonner son autorisation à des conditions et obligations qui peuvent notamment, malgré les dispositions de la Loi concernant les travaux à effectuer sur le terrain qui fera l'objet d'un claim. »*

510 Alors, c'est du jargon un petit peu fatigant, mais ça veut dire qu'on n'est pas obligé d'attendre la refonte de la Loi sur les mines pour commencer à agir. Le principe de précaution, on est capable de le mettre en œuvre tout de suite. Alors, on attend encore quelques éléments de nos partenaires sur le droit en environnement pour vérifier toutes les implications que ça peut avoir, mais il y a des possibilités. Elles ne sont pas énormes, mais il y en a quelques-unes.

515 Ai-je besoin de vous faire un portrait de la situation, qui nous paraît délicate et qui a mené au manque de confiance des gens sur à la fois le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles et des entreprises gazières, alors que tout le monde a essayé de faire au mieux ce qu'ils pouvaient faire? Je pense que ça serait un peu long, et puis vous serez capable de le retrouver au travers du document.

520 Il y a des éléments quand même qui sont très importants. Spécificité de la Montérégie, c'est le grenier du Québec. C'est notre eau, notre manger qui est là. Donc, c'est vraiment une région essentielle.

525 **M. DANIEL CYR :**

C'est l'endroit où se concentre la plus grande partie de la population du Québec, où on retrouve la plus grande biodiversité.

530

**M. BRUNO GADRAT :**

535 Et malheureusement, on a un couvert forestier qui est en régression. Mais c'est quand même l'une des régions très, très importantes pour l'avenir du Québec.

540 On a des inquiétudes sur l'eau. On a des inquiétudes sur l'épuration. On a des inquiétudes sur les forages. Je ne vous refais pas ce que vous avez dû entendre pendant plusieurs présentations de mémoires. Je passe au travers de tout ça très très rapidement.

Le mémoire est aussi disponible sur notre site Web, pour les gens qui sont dans la salle et qui souhaiteraient le consulter.

545 L'environnement. Il y a une perte de confiance qui est aussi due aux actions parallèles. Par exemple, en ce moment, vous savez qu'il y a un projet de regroupement de Recyc-Québec à l'intérieur du ministère de l'Environnement, et une annonce de 2 M\$ d'économies. 2 M\$ d'économies, ça veut dire qu'il va falloir couper quelque part. Est-ce que ça va être dans Recyc-Québec, qui faisait déjà bien son travail et qui rapportait beaucoup d'argent et qui fonctionnait bien, ou est-ce que c'est dans la structure actuelle du gouvernement, qui est déjà en manque de fonctionnaires pour vérifier les travaux? De toute façon, il y en a un des deux qui va être en déficit quelque part.

555 Donc, on peut avoir des doutes sur la capacité et les moyens qui seront donnés pour aller faire les vérifications nécessaires en environnement.

560 Sous l'aspect économique, on peut aussi avoir des doutes pour de multiples raisons. mais là encore je vous ramène à la distinction importante entre le déficit économique et le manque à gagner économique, qui sont réellement deux choses différentes. Et un déficit serait inacceptable, et c'est ce qui risque de se produire chez les gens qui vont subir les exploitations, alors qu'un manque à gagner de par les exploitants, c'est de l'argent qu'ils n'ont pas encore. Donc, ils ne le perdent pas réellement.

**LE PRÉSIDENT :**

565 En conclusion.

**M. BRUNO GADRAT :**

570 En conclusion, je voudrais simplement vous rappeler les trois points : étude environnementale stratégique, principe de précaution. Le troisième?



**LE PRÉSIDENT :**

575 Garanties.

**M. BRUNO GADRAT :**

580 Parfait. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

585 **M. BRUNO GADRAT :**

Allez-y pour les questions.

**LE PRÉSIDENT :**

590 Bien, dans la page 18 de votre mémoire, vous parlez d'un comité indépendant qui approuverait des exigences réglementaires. J'aimerais ça que vous m'expliquiez ça.

**M. BRUNO GADRAT :**

595 Oui. En fait, je vais vous donner un exemple, ça va être beaucoup plus simple comme ça. Au début du siècle dernier, il y a deux avions qui se sont rentrés dedans. Il y a eu une explosion, la population a été traumatisée, et la façon qu'ils ont trouvée pour se sortir de cette situation-là est permettre à l'Aviation civile de se développer. C'est de former une structure indépendante qui permet de régler les choses.

600 Régler les choses, ça veut dire d'une part avoir un pouvoir d'autorisation ou d'interdiction et, d'autre part, avoir une autre structure dans laquelle tous les gens qui ont des enjeux dans la situation sont présents et échangent entre eux sur quels sont les critères à obtenir dans la réglementation.

605 Donc, d'une part, des gens qui font appliquer la réglementation et, d'autre part, l'ensemble des partenaires qui ont des enjeux sur le territoire, qui se sont réunis pour édicter les normes. Et ça, il faut qu'ils le fassent ensemble de façon à ce que tout le monde soit capable de vivre avec les normes après.

610 Alors, à l'heure actuelle, l'Aviation civile est une des industries les plus sécuritaires au monde. Ce n'est pas pour rien.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Trudeau.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

620 Alors, dans votre mémoire, vous parlez d'une représentation régionale. Donc, ça, c'est l'autre entité, justement, c'est l'entité qui demande une réglementation? Comment ça fonctionne? Vous avez parlé d'une représentation régionale, avec plusieurs représentants de la société civile et gouvernementale. Alors, j'aimerais voir comment ça s'arrime.

625 **M. BRUNO GADRAT :**

630 Alors, c'est le volet, c'est le petit groupe, élaboration des normes qui doivent s'appliquer. Il faut que tous les gens soient présents. Donc là, il faut qu'il y ait une représentation régionale. C'est très, très, important que les gens qui sont concernés par ce qui va se passer soient présents dans cette commission pour dire ce qui est acceptable ou inacceptable.

635 Je vais vous donner un exemple. J'ai entendu à Radio-Canada, et je veux bien le croire, un représentant de l'industrie gazière qui disait : « Il y a deux pour cent d'incidents sur nos structures. » Je ne l'ai pas vérifié. Je suis prêt à les croire. Pour l'industrie, ça peut paraître tout à fait normal et sérieux d'avoir deux pour cent d'incidents. Pour l'environnement, un pour 1 000 d'incidents, c'est à peu près le maximum de ce qui est négociable.

640 Il faut mettre ces gens-là ensemble, qu'ils se parlent et qu'ils se mettent d'accord sur quelles sont les normes acceptables. Tant que ça c'est pas fait, on ne peut pas demander à un organisme de vérification et de contrôle de faire appliquer les normes.

**M. DANIEL CYR :**

645 La Montérégie est encore témoin de frasques qui ont eu lieu, notamment à Mercier, dans les lagunes, par la contamination des eskers de cette région-là. Les gens de Sainte-Martine sont privés de l'eau qu'il leur était très facile d'exploiter. Une nappe d'eau souterraine peut produire de l'eau durant une très bonne quantité de temps, mais en très peu de temps on peut la contaminer. C'est tout un bassin de population qui en est privé. Le gaz, la population peut s'en passer, mais pas de l'eau.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Locat.

655 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

660 Je voudrais revenir sur la question de cette commission régionale. Est-ce que vous pourriez préciser à quel niveau vous souhaiteriez qu'elle le soit, à savoir, est-ce que c'est au niveau des MRC, au niveau de la Montérégie ou d'une plus grande région? Comment est-ce que vous voyez le niveau d'organisation?

**M. BRUNO GADRAT :**

665 Le niveau à choisir est celui de l'ensemble des partenaires qui ont des enjeux dans cette exploitation. Si, après tout un tas de précautions qui sont prises, les partenaires qui sont en jeu dans le processus, l'exploitant, la municipalité, les propriétaires fonciers, les organismes de bassins versants pour ne citer qu'eux, mais parce que, *a priori*, c'est les principaux qui vont se manifester immédiatement, si ces gens-là sont suffisants pour que l'ensemble des précautions puissent être prises de façon à ce qu'il y ait une exploitation convenable pour tout le monde, à ce moment-là, c'est suffisant.

670 Si, en revanche, les enjeux dépassent cette entité locale pour avoir des répercussions au niveau de l'ensemble de la province, stratégie d'approvisionnement énergétique, préservation des terres agricoles à l'échelle de la province, *et cetera*, à ce moment-là il faudra que ces gens-là soient aussi impliqués dans le processus.

675 Je reviens à l'exemple de l'Aviation civile. Le comité qui se charge de mettre en place ces normes-là a un site ouvert où n'importe qui, du moment qu'il s'inscrit, participe, parce que ça relève de l'ensemble du monde. Il faut que ça marche aussi bien en Europe qu'en Amérique qu'au Japon. Donc, il faut que tout ce monde-là participe.

680 Pour les gaz de schiste, si ça doit devenir un enjeu Amérique du Nord sur l'ensemble de la formation de schiste qui traverse les États-Unis en travers jusqu'à chez nous, là, bien il faudra peut-être le mettre en place. Mais pour le régional, ce qui est important, c'est, et de façon très urgente, c'est pour mettre en place des endroits expérimentaux de façon à ce que les gens sur place soient concertés.

**LE PRÉSIDENT :**

685 On vous remercie beaucoup. J'inviterais maintenant, madame France Mercille. Bonjour, Madame Mercille.

**Mme FRANCE MERCILLE :**

700 Bonjour. Ça me fait plaisir d'être ici. Je suis une simple citoyenne, comme vous savez, et avant tout j'aimerais remercier – excusez ma voix, j'ai manifesté hier. Merci surtout au Comité de mobilisation de Saint-Marc-sur-le-Richelieu, sans lequel, peut-être, le BAPE, donc Messieurs les Commissaires et le Président, vous ne seriez pas là et je ne serais pas là. Merci beaucoup.

Ça ne sera pas long, j'ai quatre petites pages à lire.

705 **(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Voilà. Et en terminant, je voudrais vous recommander de lire le conte monsieur Kees Vanderheyden, dont le titre est « l'Héritage. » Il illustre l'importance de poser des questions avant qu'il ne soit trop tard. Merci.

710 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. J'inviterais maintenant monsieur Pierre Batellier.

715 **Mme FRANCE MERCILLE :**

J'aimerais remercier une dernière fois ma famille et mes enfants qui m'ont aidée à écrire ce court texte.

720 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame.

725 **Mme FRANCE MERCILLE :**

Sinon je ne serais pas ici. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

730 Merci. Alors, Monsieur Batellier.

**M. PIERRE BATELLIER :**

735 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Commissaires. Donc, je suis Pierre Batellier, je suis citoyen de Saint-Marc-sur-Richelieu. Donc, ce n'est pas à titre que je vais parler aujourd'hui, pas au nom du groupe, nous aurons l'occasion de revenir jeudi prochain pour faire part

du mémoire de Saint-Marc-sur-Richelieu, c'est à titre individuel, en tant aussi que coordonateur, développement durable, et chargé de cours à HEC Montréal en responsabilité sociale de l'entreprise.

740

Donc, ma présentation, le regard que j'ai voulu apporter, c'est un petit peu un regard critique sur les retombées économiques qu'on pourrait avoir suite au développement potentiel du gaz de schiste au Québec.

745

Mon point, c'est de dire premièrement, c'est sûr qu'il nous semble, à mes yeux, qu'on a une certaine absence d'une analyse sérieuse indépendante, à la fois des bénéfices mais aussi des coûts et surtout de la répartition de ces retombées, que ce soit sur le plan national ou local. Comment ça se partage? C'est deux aspects très importants. Et derrière, c'est des valeurs fondamentales de transparence, de justice, de cohésion. Puis toute la question, évidemment, du partage des richesses.

750

En préambule, je voudrais souligner que le fardeau de la preuve, encore une fois, étant donné le manque d'information qu'on avait au début du processus, a beaucoup reposé sur la société civile, sur les citoyens. On a eu peu ou pas d'études comparatives, au niveau des différents gisements de gaz de schiste, de comparaison avec d'autres filières énergétiques. On n'a pas d'études publiques sur un scénario économique. Pourtant, on a quand même fixé un régime de permis, de fiscalité, de redevances. Donc, ça, c'était quelque chose qu'on a déploré.

755

Puis, l'étude SECOR a quand même été rendue partiellement publique. En tout cas, on a une présentation Power Point, je ne sais pas si vous avez toute la méthodologie derrière, je ne sais pas si elle a été rendue publique, mais ça a été rendu public au milieu du BAPE.

760

Donc, jusque-là, on avait des affirmations sur les retombées sans avoir, finalement, très peu de documents pour essayer de comprendre. Et derrière tout ça, un aspect important, c'est que les citoyens n'ont pas seulement des inquiétudes, ils veulent comprendre pourquoi on les embarque dans ce projet-là, quelle est la pertinence de ce projet-là. Donc, pas s'arrêter juste à une inquiétude basic. Les réflexions vont beaucoup plus loin, puis je pense que c'est une chance qu'on a au Québec d'avoir des citoyens aussi critiques.

765

Alors, je vais commencer plus par les aspects positifs. Je vais démarrer à gauche, dans la colonne bleue. Vous avez, plus les aspects, les principaux arguments qui sont d'habitude mis de l'avant pour justifier les retombées positives. Et, ensuite, un certain nombre de questions qu'il faudrait se poser pour peut-être avoir un regard plus critique sur ces affirmations.

770

Donc, évidemment, il y a la question de substituer deux milliards de gaz actuellement produits d'Alberta par du gaz du Québec. Les questions que je veux apporter c'est : À qui on achète réellement? Est-ce qu'on est plus indépendant d'un point de vue énergétique? La question

775

780 des investissements, des emplois, combien vont revenir au Québec à des entrepreneurs québécois? Quels types d'emplois. Ensuite, on va regarder les redevances, les recettes fiscales et se questionner pour savoir, finalement, jusqu'à quel point c'est rentable. Parce que pour les citoyens, ils reçoivent cette information, mais ils ont peu de bases de comparaison. Donc, je vais essayer d'amener ces aspects-là, ainsi que les autres items plus secondaires que je vais aborder ensuite.

785 Donc, tout d'abord sur l'indépendance énergétique, un point très important. Oui, admettons qu'on substitue deux milliards de gaz produits actuellement en Alberta par du gaz au Québec. Quelque chose qu'il faut préciser, puis ce n'est souvent pas clair pour le grand public, c'est que la facture de deux milliards, elle ne disparaît pas. Le chèque sera toujours fait par les institutions, les ménages, et probablement, en grande partie, à des compagnies similaires ou du même genre que  
790 celles qui nous vendent actuellement le gaz.

Donc, le chèque de deux milliards, probablement... même compagnie, il ne change pas.

795 La différence aussi, c'est qu'on leur a donné quand même des droits extrêmement... en partant, sur notre territoire. C'est sûr que c'est une drôle de définition de la souveraineté ou de l'indépendance énergétique, sachant que les permis d'explorer donnent aussi une exclusivité d'exploiter. Je reviendrai là-dessus rapidement tantôt.

800 Par rapport à la question d'indépendance énergétique, il faut voir, est-ce qu'on est vraiment dans une situation d'insécurité énergétique. On a des contrats de long terme avec l'Alberta. On est dans un régime de libre-échange. Si jamais il y a une grosse production aux États-Unis, est-ce que le gaz va rentrer au Québec? C'est des questionnements à avoir. Est-ce qu'il y a vraiment une situation d'insécurité majeure?

805 Et ne pas oublier que toujours la vraie dépendance énergétique, c'est notre dépendance aux énergies fossiles, puis pas la dépendance à l'Alberta. On a tendance à l'oublier.

810 Un autre aspect clé dans les affirmations, en tout cas dans les retombées positives, c'est évidemment les redevances. Vous avez dû voir que le taux de redevances actuelles pour le gaz de schiste se situe en moyenne entre 12%, 25% dans les différentes zones de développement. Ce qui est bien moindre que les hydrocarbures conventionnels.

815 Et un point important sur lequel je veux amener votre attention, c'est qu'il se joue actuellement une course vers le bas. L'Alberta a baissé de 30% à 5%, au printemps dernier, ses redevances sur les nouveaux puits. La Saskatchewan donne un congé de redevances. La Colombie-Britannique a renouvelé des avantages. Donc, il y a une course vers le bas extrêmement dangereuse qui est en train de se jouer où, finalement, il semble difficile qu'on puisse vraiment

réviser à la hausse des éventuelles redevances, qui sont déjà tout en bas de ce qu'on peut voir, par exemple, aux États-Unis, sans avoir pour autant les retombées positives.

820

Puis pourquoi cette course vers le bas, l'Alberta, la Saskatchewan ou encore la Colombie-Britannique ont intérêt à la jouer? Déjà, il faut savoir qu'elles ont des contrats. Elles sont liées à... elles ont des contrats pour livrer du gaz. Donc, comme leur source conventionnelle diminue, c'est une priorité pour elles. Elles peuvent appuyer une industrie, désormais très mature, qui exporte les services. Ce n'est pas pour rien qu'ici, d'ailleurs, c'est beaucoup d'entreprises d'Alberta. Elles ont développé un savoir-faire. Elles s'exportent ici. Et aussi, elles ont besoin de cette énergie du gaz pour produire plus de sables bitumineux. Puis c'est le cas pour la Saskatchewan et l'Alberta.

825

Donc, au niveau des investissements, 100 M\$ investis en Alberta, ça peut rester 100 M\$ qui restent en Alberta. 100 M\$ investis au Québec, on l'a vu, probablement une grande partie va repartir vers l'étranger. Puis d'ailleurs, dans la balance commerciale, si on dit qu'on enlève deux milliards de gaz, d'importation, il ne faut pas oublier qu'on va importer des centaines de millions de dollars d'investissement, puis on va importer tous les coûts, que je vais vous présenter ensuite.

830

Bon. Je ne veux pas entrer dans le détail des investissements, juste dire que c'est beaucoup d'investissements dont les fournisseurs à haute valeur ajoutée sont essentiellement des fournisseurs de l'extérieur : Alberta, États-Unis. La main-d'œuvre spécialisée bien rémunérée, pour l'instant étrangère, c'est sûr que ça va prendre des années avant de construire une main-d'œuvre locale. Ça pourrait se faire, mais ça va rester quand même pendant un certain temps des bénéficiaires qui vont repartir à l'étranger. Puis, surtout, c'est des opérations très temporaires. Je veux dire, quand on parle d'investissements, on n'investit pas une usine, pas un actif. C'est des puits, c'est coûteux. C'est 2 G\$ d'investissements pour la machinerie qu'on doit amener pour faire ces opérations complexes. Mais une fois que l'opération, la création du puits est faite, la machinerie part. Donc, ce n'est pas quelque chose de structurant pour des territoires.

835

840

La même chose pour les emplois. On voit que c'est beaucoup d'emplois locaux, temporaires. D'ailleurs, les gens sont dans des campements, les gens s'installent peu dans les villes. Donc, on risque d'avoir beaucoup de retombées d'emploi, mais des retombées indirectes, et le nombre d'emplois bien rémunérés risque d'être limité et, dans un premier temps, essentiellement, pour l'étranger.

845

850

Et puis il faudra aller voir aussi aux États-Unis. On allègue beaucoup d'emplois créés, c'est beaucoup d'emplois indirects, et il n'y a pas vraiment de baisse significative du chômage ou des taux de pauvreté dans les comtés qui sont allés de l'avant avec le développement du gaz de schiste. Et l'État de New York, pour 6 000 puits, selon les statistiques du gouvernement de l'État, on se situe à 206 nouveaux emplois spécialisés en hydrocarbures.

855

860 Puis juste penser à la Louisiane. On en a beaucoup parlé ces derniers temps, mais c'est l'état qui est le plus riche en hydrocarbures, pétrole et peut-être même gaz de schiste. On a des grandes attentes par rapport à la Louisiane. Ça reste quand même l'état parmi les plus pauvres et avec le plus haut taux de chômage. Donc, à voir les ressources, tout dépend comment... qui les exploite. Dans le cas de la Louisiane, ça vient beaucoup de l'extérieur de la Louisiane aussi. Et surtout qu'est-ce qu'on en retire?

865 Puis ça, c'est ma petite précision. Souvent on dit que des entreprises sont québécoises. Si la majorité des actionnaires sont québécois, tous les gros contrats juteux, comme les beaux fruits qu'on a dans le panier ici, vont essentiellement, souvent, à des sous-traitants, à des opérateurs étrangers. Donc, il faut faire la différence entre les actionnaires puis qui va récupérer les millions d'investissements. Bon. Ça, c'est les différentes -- je n'entrerai pas dans le détail -- c'est les différentes phases d'emplois, opérations qu'on peut avoir, lesquels ont principalement des opérateurs étrangers, puis qu'est-ce qu'on pourrait fournir rapidement au Québec, ici.

875 Un point très important quand on parle des redevances, c'est l'imposition et la fiscalité. Je pars toujours de l'expérience qu'on a connue avec les mines, le rapport du Vérificateur général qui dénonçait, finalement, les faibles retombées par rapport à la valeur réelle des minerais qu'on exportait, qu'on extrayait au Québec.

880 Et le principal problème était noté, c'étaient des niches fiscales puis des manœuvres comptables, qui permettent, finalement, de ne pas payer de redevances. C'est qu'est-ce qu'on constate dans le régime actuel, puis c'est quelque chose qui a été vraiment sous-estimé, et exclu des documents du ministère des Ressources naturelles, le ministère du Développement durable et des Parcs. Tous les aspects fiscalité, il y a eu des copier-coller des sites Web, mais ces aspects fiscalités ont été un petit peu évincés.

885 Pourtant.. et d'ailleurs, le Conseil du patronat, dans son document hier, a présenté les sept avantages fiscaux dont bénéficiait l'industrie. Il y a un crédit d'impôts pour frais d'exploration, crédit d'impôts remboursables. Donc, subvention, donc, argent avancé par les Québécois. Des frais d'exploration qui peuvent être déduits à 100%... Ça, il faudra voir les détails, mais il semble qu'un fiscaliste devrait regarder ça de près, et surtout faire des simulations. Combien allons-nous payer collectivement de subventions, et quelles vont être réellement les redevances si on tient compte de toutes les niches fiscales qui sont disponibles.

895 Puis, un point très important, c'est que l'exploration - exploitation, il y a un flou collectif dans l'imaginaire. Et si je reprends la présentation de SECOR dans son étude, on voit très bien que ça inclut l'analyse terrain, le forage, la complétion. Donc, c'est 90% des coûts ou, en tout cas, c'est une très grande majorité des coûts. Et ça pose problème dans la mesure où tous les crédits d'impôts sont reliés à des frais d'exploration.



900           Donc, et d'ailleurs, l'exploration ne se termine pas. Si vous lisez dans le document SECOR, en 2025, chaque nouveau puits qu'on construit, la construction de tout nouveau puits, sans limite de temps, à chaque fois c'est de l'exploration. Donc ça, avec les crédits d'impôts qu'on offre, ça pose quelque chose de très problématique.

905           D'ailleurs, ça, c'est le puits d'exploration à Saint-Édouard-de-Lotbinière. Donc, c'est pas des petits puits. D'ailleurs, dans l'imaginaire des populations sur le terrain, c'est le gros problème. On leur dit : « Ah, c'est juste de l'exploration pour l'instant. » C'est le plus gros des activités.

910           La question des rentes. On a vu la Colombie-Britannique, combien elle avait pu retirer. On a un système qui favorise un petit peu la spéculation ici. C'est sûr que les rentes ont été très faibles, et ça a posé des problèmes importants. La même chose pour la redevance sur l'eau, qui est tellement négligeable qu'elle en est presque ridicule.

915           Niveau local, ça va dans les poches de rares propriétaires. Il n'y a rien vraiment pour les riverains ni les municipalités, actuellement, puis il n'y a pas vraiment de taxes foncières pour le puits, là. Les mécanismes fiscaux qui vont permettre à une municipalité éventuellement de taxer un puits de gaz de schiste, c'est très flou. Il me semble *a priori* qu'il n'y a rien qui revient aux municipalités.

920           La baisse du prix du gaz. C'est quelque chose de non démontré, où il y a des pistes, mais il faudrait voir réellement est-ce que ça va être gain pour le Québec?

925           Principalement on est dans un marché nord-américain intégré, donc les prix du gaz sont négociés sur des marchés sur lesquels, finalement, ajouter le gaz québécois aurait très peu d'impact.

930           Les coûts maintenant. Tout d'abord, dire que les hypothèses de départ pour parler du développement ont été connues très tardivement, elles varient fortement d'une région à l'autre. Ce n'est pas toujours explicite ça va être quoi, justement, le scénario de développement. On est d'accord, on est en exploration, mais on serait capable, sur la base de l'extérieur, de voir quels seraient des scénarios potentiels de développement au Québec. Et des facteurs très importants par rapport aux coûts, c'est quelle va être la densité des puits, l'intensité des activités, les régions concernées. Donc, ça, c'était l'importance des coûts.

935           Au niveau des puits. Bon. Les images, vous les connaissez. On parle, oui, de travaux de deux à six mois. L'État de New York parle de quatre à un an, si on prend toutes les phases complètes. S'il y a un certain nombre de nuisances, je ne reviendrai pas dessus, mais les deux points sur lesquels je reviendrai, c'est de dire que parfois, les opérations peuvent être répétées. Plusieurs opérateurs disent qu'on peut revenir sur un puits et refaire des activités, trois, quatre, cinq ans après. Normand Mousseau précise aussi cette probabilité-là, surtout qu'on a le Shale de

940 Lorraine en dessous du Shale d'Utica. Est-ce qu'on va revenir sur les mêmes puits, cinq ans, dix ans après, pour venir faire les mêmes forages? Donc, quand on dit aux gens que c'est des nuisances de quatre mois à un an, est-ce que c'est plus que ça ou pas. Et ça crée une incertitude sur les territoires pour une très longue durée de vie.

945 L'autre aspect, c'est la densité. C'est sûr que là, c'est un comté aux États-Unis qui compte, qui est celui qui compte le plus de puits de gaz de schiste. Il y a beaucoup de puits verticaux. Donc, avec des puits horizontaux, on aurait peut-être un millier de puits sur ce comté-là. Mais ça reste un scénario qu'on pourrait envisager pour la Montérégie. Donc, c'est un impact lourd sur le territoire, puis on a tendance à l'oublier. Et notre territoire concerné ici, ce n'est pas le même territoire que  
950 dans les autres régions productrices. On parle du Nord de la Colombie-Britannique, du désert du Texas, même les régions plus reculées d'Appalaches, on n'est pas dans...

955 ici, on est dans une zone densément peuplée, avec d'autres activités économiques. On a tendance à oublier que... On pense au sous-sol, mais on oublie toutes les activités qui existent à la surface. Voici notre bassin. Vous le connaissez.

960 Donc, une densité. Là, on voit même que... Généralement, d'ailleurs, les tours de forage ne sont pas là, mais ça reste beaucoup à l'état de chantier ou de terrain vague, entre guillemets. On ne sait pas exactement le temps de restauration, de remise en état, mais c'est quand même un impact important sur le paysage. On voit toutes les routes, puis il faut imaginer, éventuellement, tous les gazoducs qu'il a fallu construire.

965 Ça, c'est la densité qu'on retrouve maintenant aux États-Unis, et on est capable maintenant de faire une grosse densité de puits horizontaux. Donc, ça aussi, c'est un impact en termes de... sur le territoire, qu'il faut considérer rapidement.

970 Bon. Je passerai rapidement sur les impacts en termes de circulation. C'est une des rares études qui existe aux États-Unis pour évaluer, justement, l'augmentation de la circulation. Vous avez le lien si vous voulez aller le consulter. On est passé de 160 camions à 830 camions pour une dizaine ou une vingtaine de puits. Donc, multipliez par huit le trafic de camions.

975 Rapidement, les retombées négatives, les coûts, puis justement, peut-être des aspects qui ont été trop peu évalués. Déjà, voir, au niveau des droits, des données de recherche, des subventions d'exploration, les Québécois, nous avons investi collectivement depuis un certain nombre d'années, via la SOQUIP, via Hydro-Québec pétrole et gaz, via le ministère des Ressources naturelles, que ce soit en ressources financières, subventions...

**LE PRÉSIDENT :**

980 En conclusion.

**M. PIERRE BATELLIER :**

985 ...sur ces aspects-là, probablement des dizaines de millions. Les infrastructures nationales, est-ce qu'il y a une usure accélérée? Quels vont être les impacts cumulatifs? Les coûts de santé et sécurité publique, qualité de l'air, stress. N'oubliez pas qu'on fracture des communautés aussi, en amenant de tels projets. Les charges de sécurité publique.

Il me reste juste deux acétates puis j'ai fini.

990 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que ça enlève du temps d'échange.

995 **M. PIERRE BATELLIER :**

Oui. C'est beau. Les coûts engendrés en cas d'accident, restauration des sites. De toute façon, vous avez vu ça.

1000 Rapidement, l'impact sur la valeur mobilière des maisons. On voit les sondages où 80% des Québécois n'aimeraient pas rester à proximité d'un puits. Donc, évidemment, c'est une dégradation de la qualité de vie, et une incertitude sur le territoire qui va avoir un impact sur le niveau immobilier. Les assurances, on l'a beaucoup évoqué.

1005 Et le dernier point qui me semble le plus important, les impacts sur les autres activités existantes. Et il peut y avoir une très forte sensibilité des territoires, comme en Montérégie, comme aux Îles-de-la-Madeleine, comme sur l'Île d'Orléans. Pensez aux pertes de terres agricoles, valeur touristique, les coûts de réaménagement de certains services : garderies, écoles. Puis, les pertes d'opportunités, On ne pourra pas développer de nouveaux services, de l'agriculture biologique, à côté des puits existants.

1010 Donc, il faut évaluer tout ça pour avoir, donc, des nuances sur le positif, et des coûts pour la société qui ont été, jusque-là, négligés. Donc, voir est-ce que c'est collectivement rentable pour le Québec. On n'a malheureusement peu cette réponse, à mon regard. Puis vous pourriez vous entourer de beaucoup de fiscalistes, actuaires, comptables, économistes, pour regarder le panorama complet. Puis ce n'est pas juste des environmentalistes qui se posent ces questions-là, il y a aussi des enjeux économiques. Merci.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

1020 Merci. Monsieur Germain.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1025 Oui. Merci. Concernant, tantôt vous avez fait référence rapidement à la Colombie-Britannique, en termes de revenus tirés des enchères. Vous avez moins référé à l'Alberta. Il en demeure que ce qu'on entend, c'est que notamment dans l'Alberta, via la fiscalité fédérale, est un pourvoyeur de péréquation majeur dans l'ensemble canadien. En grande partie, on peut conclure, attribuable à l'exploitation pétrolière et gazière.

1030 Du côté de la Colombie-Britannique, bon, on parle de mise aux enchères qui rapporte gros, aussi la Colombie-Britannique dit, bon, que ça crée au-delà d'une centaine de milliers d'emplois. Donc, malgré votre scepticisme, est-ce qu'il y a des conditions qui pourraient être mises en place au Québec qui feraient en sorte qu'on s'assurerait d'avoir des retombées, toute proportion gardée, comparables?

1035 **M. PIERRE BATELLIER :**

1040 Bien, des centaines de milliers d'emplois, je suis un petit peu septique. C'est sûr qu'il faut différencier... Ils avaient une industrie de gaz naturel très forte, existante. Donc, c'est sûr que quand ils ont découvert les nouveaux gisements non conventionnels, tous les fournisseurs, tous ces éléments-là étaient sur place. Et ça a réduit les coûts fortement, aussi. Donc, c'est sûr que ça a été un avantage.

1045 Des conditions pour que ça se mette en place. Mais à quel niveau plus précisément? Au niveau fiscal?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1050 Bien, prenons l'exemple de la Colombie-Britannique. Il y a six, sept ans, donc, la Colombie ne produisait essentiellement qu'un petit peu de pétrole, à peu près pas de gaz. Maintenant, leur production gazière a augmenté beaucoup. Donc, du côté du gouvernement, à cet endroit-là, ils allèguent qu'ils ont au-delà maintenant de... il me semble que le dernier chiffre que j'ai vu, ils parlaient de 112 000 emplois directs et indirects. Donc, ils ne parlent pas des emplois induits. C'est l'estimé gouvernemental qu'on a en Colombie-Britannique.

1055 Donc, est-ce qu'il y aurait des conditions à mettre en place au Québec pour avoir, toute proportion gardée, des résultats similaires?

1060 **M. PIERRE BATELLIER :**

Bien, il me semble qu'ils ont fait 250 puits par année, c'est à peu près le scénario qu'on fait au Québec. En tout cas, SECOR nous parle de 5 000, 10 000 emplois. Donc, je suis encore,

1065 toujours, un petit peu surpris. Et le gaz naturel, ils étaient déjà lancés dès le début des années 2000 dans le gaz naturel conventionnel, la Colombie-Britannique. Donc, ils avaient une grosse connaissance dans ce domaine-là, selon moi.

1070 Mais pour mettre en place ces procédures, il semble que le gouvernement va devoir tellement rabaisser son niveau de redevances, son niveau de ce qu'on peut retirer collectivement pour être compétitif, que ça me semble un jeu très dangereux pour le Québec.

1075 C'est que la course vers le bas qu'on voit, dans le nouveau régime de redevances -- et d'ailleurs, un point que j'ai apporté dans le mémoire, semble aller plus vers le bas que vers le haut. Et d'ailleurs, toutes les questions des compensations aux propriétaires fonciers, les compensations aux municipalités, semblent être déduites, prises en compte en tout cas dans le calcul de redevances. Donc, est-ce que ça va être... finalement, on prend dans la poche de ce qu'on donne aux Québécois pour le mettre au niveau local? C'est un petit peu cette impression que j'ai, suite, notamment, à la présentation de monsieur Monty, du ministère des Finances, devant vous, lors de la première partie des audiences.

1080 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1085 Bien, ça semble être la pratique albertaine et la pratique aussi en Colombie-Britannique, C'est-à-dire que les dépenses sont... Ce qu'on en retient, c'est qu'il semble y avoir... en Colombie-Britannique ça peut descendre jusqu'à zéro, les redevances, actuellement. Du côté de l'Alberta par contre, ils ont mis un plancher.

**M. PIERRE BATELLIER :**

1090 Oui. Cinq pour cent.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1095 Donc, il y a un plancher en deçà duquel une entreprise ne peut pas descendre. Donc, il peut y avoir des mécanismes, ce que j'en comprends, qui sont mis en place pour éviter de tomber à zéro.

**M. PIERRE BATELLIER :**

1100 Mais il faut voir les coûts aussi, combien, en fait. C'est sûr que les coûts sont peut-être moindres là-bas. Comme je vous disais, en investissements, en Alberta, 100 M\$ investis à Alberta, c'est probablement 100 M\$ qui restent en Alberta, puis qui leur permettent même d'aller chercher des contrats étrangers. 100 M\$ investis dans les années qui viennent, au Québec, il y a en a

1105 beaucoup qui vont partir à l'étranger, puis ça ne fera pas autant de retombées positives, pour peut-être beaucoup plus de retombées négatives que dans les autres contextes.

1110 Si vous prenez les endroits où c'est produit en Alberta ou en Colombie-Britannique, il y a moins, ça vient moins contrevenir à d'autres usages. C'est moins densément peuplé. Donc, si on prend les deux facteurs, ce n'est pas sûr que ça soit si avantageux pour le Québec, à moins de réduire ou de quasiment supprimer ce qu'on peut retirer collectivement.

1115 Donc, c'est un questionnement qu'il faut faire, puis malheureusement... en tout cas, je pense qu'il faut mettre tous ces paramètres bout à bout pour avoir un bilan global.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1120 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1125 Madame Trudeau.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1130 Oui. Lors de votre présentation, vous avez montré quelques figures qui ne paraissent pas dans votre mémoire. Est-ce que c'est possible de les déposer?

**M. PIERRE BATELLIER :**

1135 Oui.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1140 Pour qu'on puisse y avoir accès. Et, d'autre part, vous avez affirmé, dans le mémoire et sur d'autres médias, qu'il y avait un lien à faire avec l'établissement de puits et une baisse des valeurs...

**M. PIERRE BATELLIER :**

1145 Mobilères.

1145 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

... des résidences, et aussi une augmentation des coûts d'assurance. Est-ce que vous avez des données à l'appui de cette affirmation, dans d'autres juridictions, bien sûr?

1150 **M. PIERRE BATELLIER :**

Bien, il y a eu un certain nombre de recherches universitaires sur l'implantation de lignes électriques, d'éoliennes. Il y a une littérature qui existe. Malheureusement, il y a d'autres spécialistes, économistes...

1155 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Mais par rapport au gaz de schiste?

1160 **M. PIERRE BATELLIER :**

Par rapport au gaz de schiste, non, mais juste les sondages... Demandez à un expert immobilier qu'est-ce que lui en penserait pour des projets similaires. C'est une question, une piste de questions qu'on a, mais il nous semble...

1165 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Oui, mais vous-même vous l'affirmez. Sur quelles données?

1170 **M. PIERRE BATELLIER :**

C'est des questionnements, là. J'ai des points d'interrogation au bout de mes affirmations. Non, je n'ai pas fait une étude encore.

1175 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

O.K. C'est une interrogation. D'accord.

1180 **M. PIERRE BATELLIER :**

Oui, mais au regard de ce qu'on voit dans les sondages, au regard de la perception des gens. Puis oui, on a quelques cas de maisons isolées, dans des endroits où il y a des panneaux « Non au gaz de schiste », qui ne se vendent pas. Est-ce que c'est juste les panneaux? Qu'est-ce que ça va être quand il y aura les puits. Donc, c'est quelque chose d'important à prendre en

1185 compte. Il suffit que 10 maisons autour d'un puits perdent 10% de leur valeur sur le marché, c'est des impacts très lourds. Donc, c'est un transfert de richesses de ces gens-là vers le privé.

Donc, c'est des impacts à prendre en compte. Et il y a des méthodologies, il y a des professeurs, il y a des gens qui sont capables de faire ça dans nos universités.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Batellier. J'inviterais maintenant les représentants de la municipalité de Saint-Antoine-sur-le-Richelieu, Martin Lévesque et monsieur Jean-François Giroux. Bonjour.

1195 **M. MARTIN LÉVESQUE :**

Bonjour, Madame, Messieurs. Merci beaucoup de nous donner la parole.

**LE PRÉSIDENT :**

1200 Vous pouvez vous présenter pour les besoins de la sténotypie.

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1205 Oui, absolument. Martin Lévesque, maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu depuis un an, et trois ans conseiller avant, et président de l'Association des plus beaux villages du Québec.

**M. JEAN-FRANÇOIS GIROUX :**

1210 Jean-François Giroux, membre du Comité consultatif en environnement du village de Saint-Antoine.

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1215 Donc, voilà. Je vais faire un bref aperçu de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Donc, Saint-Antoine est une municipalité de 66 kilomètres carrés, environ, et au-delà 95% de son territoire est protégé et à des usages agricoles. 1 700 personnes, citoyens, environ, à 40 minutes de Montréal.

1220 Donc, en 2008, Saint-Antoine a vécu un petit peu une mauvaise expérience avec l'arrivée de Junex, qui ont foré sur un terrain agricole appartenant à un propriétaire, mais ne demeurait pas à Saint-Antoine. Donc, ça a fait jaser un petit peu. Alors, cette mauvaise expérience-là, bien la ville s'est retrouvée avec des questionnements au niveau des citoyens, parce qu'on n'a jamais rien su. Junex, est arrivée un petit peu comme on fait, comme on appelle « une invasion », j'appelle ça une invasion de municipalités. Ils ne se sont pas présentés à la ville, à la municipalité. À l'époque,



1225 monsieur Billette était maire. Et plusieurs questionnements au niveau des citoyens, dont on n'était pas capable de répondre. Plusieurs téléphones ont été faits au ministère, et pendant tout ce temps-là, bien, écoutez... Ça a duré environ du mois de juin au mois d'octobre, le forage s'est fait. Et toujours avec plein de questionnements et de citoyens au conseil demandant toujours des éclaircissements.

1230 Il y a eu une rencontre avec le président, pas le président, mais monsieur... j'oublie son nom, de Junex, le 25 juin. À mots couverts... Bon, c'était difficile d'avoir de l'information.

1235 Tout ça pour dire que suite, on a envoyé une lettre à Junex en octobre, à savoir quand est-ce que ça allait terminer. Et, bon, ça a fini à la fin d'octobre. Il fallait toujours aller chercher l'information, parce qu'on n'en avait pas.

1240 La façon qu'ils étaient installés également, les andins, les tas de terre étaient... c'était rudimentaire comme installation. Les tas de terre n'étaient même pas pour protéger le bruit ou l'éclairage vis-à-vis des maisons, parce qu'il y avait quand même deux maisons à proximité, tout juste à 106 mètres, et les andins étaient faits l'autre sens, l'autre côté. Et ensuite de ça, bien il y a eu des plaintes de citoyens -- en 2009, après qu'ils soient partis, bien sûr -- il y a eu des plaintes de citoyens par rapport à la tête de puits qui était restée là. Les valves, il y avait encore des poignées sur les valves pour les ouvrir. Il n'y avait pas rien pour protéger, un grillage pour protéger. 1245 Donc, ils sont revenus, ils sont revenus suite à une plainte, ils sont revenus enlever les poignées et mettre une clôture de sécurité. Mais, en fait, cette clôture-là, on pourrait se mettre deux personnes et l'enlever, la soulever. Elle n'était pas tenue, attachée à terre, rien.

1250 Donc, ensuite, il y a eu, si on se rapproche un petit peu, le 13 septembre 2010, la CPTAQ a envoyé un avis d'infraction, parce qu'il n'y avait pas eu de permis de la CPTAQ, en 2008. Donc, ils ont agi sauvagement, je l'ai déjà dit et je le répète. Ils ont agi sauvagement; je parle de Junex, bien sûr.

1255 Malgré toutes ces mauvaises expériences, je veux juste que le BAPE sache et que les gens sachent que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'est pas contre l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste, mais ne peut se prononcer définitivement, en raison du manque d'information, et en l'absence d'une réglementation visant à protéger la santé, la sécurité des citoyens ainsi que l'environnement.

1260 Le 3 août dernier, la municipalité a adopté une résolution demandant un moratoire tant et aussi longtemps qu'il n'y ait pas d'encadrement législatif de la part du gouvernement.

1265 Suite à ça, écoutez, on a quand même mis dans notre mémoire 14 recommandations, dont je vais juste en faire lecture de quelques-unes seulement.

Donc, que les amendes en cas de non-respect des règlements municipaux ou provinciaux devraient être suffisamment élevées, et augmentées le cas échéant pour qu'elles aient un effet dissuasif.

1270 Une autre recommandation qui dit que la réglementation provinciale devrait obliger les compagnies gazières à présenter leur projet au conseil municipal avant de signer des ententes avec l'Union des producteurs agricoles ou des propriétaires fonciers.

1275 L'octroi de permis de prélèvement d'eau et du contrôle de l'élimination des boues de forage et des fluides de fracturation devraient être gérés par un seul organisme gouvernemental relevant du MDDEP.

Le MDDEP devrait augmenter le nombre d'inspecteurs, sachant qu'à ce jour, chaque puits n'a été inspecté qu'une seule fois.

1280 Ensuite, au niveau de la distance minimale. Nous recommandons un kilomètre, qui serait adéquat, et la compagnie gazière à fournir aux municipalités un plan d'action en cas d'urgence avant même de débiter leurs activités d'exploration.

1285 Ensuite, pour le dernier, nous demandons qu'en plus des compensations qui doivent être versées suite aux activités d'exploration et d'exploitation, qu'une portion des redevances soit versée aux municipalités.

Donc, je vais laisser la parole à monsieur Giroux, pour les points d'analyse et d'étude.

1290 **M. JEAN-FRANÇOIS GIROUX :**

1295 Donc, la deuxième partie de notre mémoire, vous ne serez pas surpris, mentionne que des études rigoureuses, indépendantes sont nécessaires. Et si on prend différents points, d'abord de l'eau. Les besoins d'eau sont importants, et nous avons la chance de vivre en bordure du Richelieu, la rivière Richelieu, qui sert à notre approvisionnement en eau potable.

1300 Et donc, on ne pense pas que ça soit judicieux de prendre l'eau qui est traitée via l'aqueduc pour l'envoyer dans le fond de la terre. Donc, l'autre alternative, c'est de la prendre directement dans la rivière, et on a des inquiétudes, parce que cette rivière-là elle est fragile, et aussi parce qu'il y a une espèce de poisson, le chevalier cuivré, qui s'y retrouve, qui est une espèce classée menacée selon la Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec, loi qui dit que pour les habitats des espèces fauniques, c'est la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui s'applique.

1305

Et on peut y lire, ce qui est intéressant, c'est que pour l'exploitation gazière, elle n'a pas préséance. Habituellement, l'exploitation gazière, minière ont préséance sur tout, mais dans ce cas-là, pour les espèces menacées, la Loi dit que l'exploitation gazière n'a pas préséance.

1310 Donc, on demande à ce que le gouvernement puisse faire une étude d'impact sur les risques qui seraient encourus par cette espèce-là suite à l'exploitation de l'eau, ou dans le bassin versant, des déversements qui pourraient se produire. Et s'il y a des risques, on demande que la vallée du Richelieu, tout comme l'estuaire du Saint-Laurent l'a été pour les bélugas, soit exclue de la zone d'exploitation des gaz de schiste.

1315 Si on regarde du côté des additifs maintenant. Si le Québec n'a pas le temps ou les moyens de faire les études elles-mêmes, au moins attendons ce que l'EPA va résulter de son étude dans quelques mois.

1320 D'autre part, même si on connaît exactement les produits qui seront mis dans la terre, les additifs, personne ne peut prédire comment ça va ressortir. Les réactions chimiques qui peuvent se produire à des pressions élevées, l'oxygène est plus dissous dans l'eau à ces pressions-là. Les mélanges, les différents cocktails, parce que chaque site a des caractéristiques géomorphologiques, donc c'est impossible de prédire qu'est-ce qui va ressortir au niveau des  
1325 caractéristiques chimiques et toxicologiques.

Donc, un aspect qui sera important à inclure dans vos recommandations, c'est que dès que l'eau va sortir d'un puits, il faut que les compagnies s'assurent de faire une analyse des aspects chimiques et toxicologiques de cette eau-là, dans les laboratoires qui devraient être accrédités par  
1330 le ministère et des laboratoires indépendants, et que cette information soit envoyée directement au ministère du Développement durable et des Parcs, ainsi qu'aux municipalités, qui devront agir en cas d'accident.

Dans notre municipalité, on s'oppose à ce que des bassins de rétention soient créés, parce  
1335 qu'il y a des problèmes, souvent d'écoulement, de débordement. On sait qu'il y a des eaux de pluie catastrophiques, des épisodes catastrophiques de pluie peuvent arriver. Donc, ça déborde. L'évaporation dans ces étangs-là ne sont pas très intéressants pour les résidants à proximité, et nous vivons dans un endroit où il y a des oiseaux migrateurs qui passent, et on sait qu'est-ce que les oiseaux peuvent faire dans des grands bassins de décantation. On peut passer à ce qui se  
1340 passe avec Syncrude, et dans les gaz bitumineux.

Donc, on croit que davantage, il serait plutôt préférable de garder dans des réservoirs, de transporter cette eau usée dans des camions-citernes, véhicules-citernes sécuritaires, et de l'amener dans des usines qui seront évidemment accréditées, et qui doivent être adaptées. Et on  
1345 ne pense pas que les usines actuellement au Québec, à part pour enlever les bactéries qui se retrouvent dans les eaux usées, soient aptes à enlever les produits qui pourraient s'y retrouver,

dans ces usines-là, dans ces eaux-là. Les usines doivent être accréditées par le ministère et inspectées aussi régulièrement.

1350 Et il y a de plus en plus de littérature qui recommande qu'on devrait avoir des marquages isotopiques afin de retracer les produits qui reviennent dans le milieu par les différentes compagnies et les différents types de produits. Nous croyons que ça serait être de l'avant-garde si le gouvernement du Québec proposait une telle approche, après, évidemment un développement.

1355 De toute façon, je crois que pour chaque projet, il faudrait avoir une étude d'impact standardisée, parce que chacun des sites a des caractéristiques différentes, tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau du milieu qui nous entoure.

1360 Et puis pour finir, notre municipalité, on s'est posé des questions. Est-ce qu'en 2011, on a encore besoin des ressources énergétiques fossiles? Bien, il faut se poser la question, et il faut avoir un bilan, avoir le taux de retour énergétique, à savoir combien d'énergie que ça me prend, et cette énergie-là, combien de gaz à effet de serre ça produit pour ressortir le gaz de schiste.

1365 Évidemment, les compagnies, le gouvernement nous disent que le bilan pourrait être positif, le bilan global pourrait être positif si on réduisait notre utilisation du mazout. C'est vrai. Mais depuis 2006, avec la Stratégie énergétique, est-ce qu'il y a eu des gros changements dans l'utilisation de notre dépendance et l'utilisation du mazout? Pas vraiment, et on est un peu inquiet sur cette approche-là. On pense que les promoteurs des gaz voudront l'exporter, et on pense que les lobbyistes des producteurs de mazout voudront continuer à produire leur mazout.

1370 Donc, en conclusion, ce n'est pas parce qu'il y a des milliers de puits qui ont été forés aux États-Unis que le Québec doit se ruer vers cette technologie pour faire du cash. On pourrait laisser à nos enfants, nos petits-enfants, l'opportunité de décider s'ils veulent, s'ils ont besoin de ce gaz de schiste qui est emprisonné dans notre sous-sol. Avec le temps, le développement technologique, des productions d'énergies renouvelables pourraient avoir place. Le développement et l'exploitation des gaz de schiste pourraient s'améliorer, tant au niveau sécuritaire qu'au niveau de la santé publique, et même d'augmenter son efficacité, qu'on nous dit présentement être autour de 20% à 30% du gaz qui est présent, qui pourrait être retiré. Peut-être que dans quelques années, on pourrait en retirer beaucoup plus, et pour l'instant, ça serait du gaspillage aller le chercher à ce moment-là.

1380 Donc, merci, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

1385 Merci beaucoup. Dans votre recommandation numéro 4, vous dites : « La réglementation provinciale devrait obliger les compagnies gazières à présenter leur projet au conseil municipal

1390 avant de signer des ententes avec l'UPA. » J'aimerais ça que vous m'expliquiez un petit peu. Est-ce que c'est pour être consulté au préalable? Est-ce que c'est pour une période d'information? Comment vous la voyez cette recommandation-là? Comment vous l'appliqueriez, vous?

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1395 Bien, c'est surtout au niveau de la réglementation municipale, qu'on sache qu'est-ce que la compagnie veut faire, et que ça respecte la réglementation municipale. Parce que nous sommes présentement en train d'écrire une réglementation qui va aboutir au début 2011. Donc, c'est un peu pour ça.

1400 Parce qu'il y a des choses que les agriculteurs savaient en 2008, lorsque ça a été signé en juin, et que la municipalité ne savait pas. Et ça, ça a été posé comme question au conseil municipal, et l'agriculteur qui était devant nous, qui était membre, qui était sur le conseil d'administration a dit : « Oui, on le savait. » Mais pourquoi qu'ils ne nous ont pas avisés?

1405 Donc, c'est un petit peu pour ça. Pour pas que l'information... pour qu'il y ait une transparence.

**LE PRÉSIDENT :**

1410 Donc, dans le fond, c'est ça, pour avoir une information de première ligne, si je comprends bien ce que vous dites?

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1415 Voilà. Pour être capable d'aviser nos citoyens. Parce qu'on aurait aimé ça envoyer une lettre à tous nos citoyens, ou bien donc, les rencontrer toute la gang, pour dire : « Bien, regarde, il va se passer telle affaire. »

**LE PRÉSIDENT :**

1420 Dans le fond, c'est dans la façon de faire?

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1425 Voilà. Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Locat.

1430 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Est-ce que ça serait possible d'avoir une copie de la correspondance, ce que vous avez mentionné, entre vous, Junex et aussi le CPTAQ?

1435 **M. MARTIN LÉVESQUE :**

Oui, oui. On a ça, suite aux écritures qu'on a faites. De quelle façon vous voulez avoir ça? Je ne l'ai pas avec nous, ici.

1440 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Probablement l'annexer à votre rapport dans une version définitive, simplement.

1445 **M. MARTIN LÉVESQUE :**

Parfait. Parce que suite aux demandes qu'on a faites à Junex au mois de septembre, ils nous ont envoyé la brique de documentation de A à Z, du début du projet aller jusqu'à maintenant. Ils nous ont tout fourni ça, en plus, pour être transparent. Donc, on peut peut-être vous faire parvenir au complet le document.

1450 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

1455 Ma question, l'autre question c'était au niveau support régional. Vous ne faites pas de mention ici de contact que vous auriez pu faire au niveau de la MRC, par exemple. La question que ça m'amène, c'est quand vous parlez, justement, de discussions ou de la déposition de documents avant que les ententes soient faites avec l'UPA, est-ce qu'il y aurait aussi, d'après vous, intérêt à avoir des discussions, disons supra-régionales ou au niveau de la MRC? Comment est-ce que vous voyez cet aspect-là de la gestion de l'activité sur votre territoire et les voisins?

1460 **M. MARTIN LÉVESQUE :**

Au niveau de la MRC, bon, la MRC on a également, un petit peu avant nous si je ne me trompe pas, adopté une résolution aussi d'appui à d'autres MRC, pour un moratoire. On en a parlé déjà, mais chaque municipalité est responsable un petit peu de ce qui arrive.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pour aller sur la question de monsieur Locat, comment vous voyez ça par rapport à l'aménagement du territoire? Si, par exemple dans votre recommandation 4, la compagnie vous consulte au préalable, est-ce que ça vous donne assez d'information pour voir venir les choses?

1470

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1475

Bien, je vous dis que présentement ça serait peut-être intéressant que la MRC... Bien, elle est au courant de tout ce qui se passe de toute façon, là, parce qu'on en parle. Mais il y a Saint-Marc et Saint-Denis qui ont des forages présentement. Saint-Marc, c'est à venir. Saint-Denis, ils forent présentement, pas Molopo mais Forest Oil, pour ne pas perdre leur permis. Mais oui, on en parle au niveau de la MRC, mais je ne pourrais pas vous dire plus ce qui en est présentement. La MRC n'est pas impliquée totalement là-dedans.

1480

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Trudeau.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1485

Oui. Votre recommandation 14, vous parlez : « Une portion des redevances devrait être versée aux municipalités ». Alors, est-ce que vous pouvez expliciter cette recommandation ?

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1490

Oui. Bien, écoutez, au niveau des compensations, on sait tous qu'est-ce que c'est une compensation. Ça répare quelque chose qu'ils ont brisé. Donc, nous, on voudrait avoir un peu plus que ça, pour nous aider financièrement. Tant qu'à nous voler notre produit, même s'il est à deux kilomètres sous la surface, bien écoutez, on dit au gouvernement, bien, donnez-vous des redevances pour qu'on puisse en bénéficier, que ce soit en loisir, que ce soit en culture, que ce soit en n'importe quoi. Ou en boisé, si on peut rajouter du boisé, n'importe quoi. Il faut qu'ils payent pour quelque chose. On ne peut pas seulement leur permettre de passer puis de s'en retourner, d'arriver puis de repartir, tout simplement.

1495

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1500

Mais, ce n'est pas pour la réparation de dommages comme tels, c'est une compensation...

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1505

Ça, c'est la compensation. La redevance c'est d'autre chose.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1510

Pardon?

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1515 Ça, pour la compensation, c'est clair que ça prend de l'argent pour ce qu'ils vont avoir brisé, que ça soit du camionnage ou autre. Mais on veut, en plus, avoir des redevances. C'est ça qu'on veut, pour en bénéficier puis en faire bénéficier les citoyens.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

1520 Est-ce que vous avez établi une proportion? Est-ce que vous avez en tête une proportion?

**M. MARTIN LÉVESQUE :**

1525 Non, pas encore, pas encore. On est à élaborer nos règlements. Donc, ça pourrait faire partie de nos règlements. En pourcentage, on pourrait mettre quelque chose, nous, de ce qu'on veut ou bien donc... Mais, écoutez, on n'en a pas parlé nécessairement, mais ça pourrait être un 12%, 15% au niveau des redevances de ce qui sort de là, en plus de la compensation. On pourrait mettre un chiffre, n'importe quel chiffre, mais ça prend un minimum.

**M. JEAN-FRANÇOIS GIROUX :**

1530 En fait, le gouvernement, dans sa loi, devrait considérer qu'il y a des municipalités, des gens qui vivent avec les forages à proximité et non dans la colline parlementaire. Donc, je pense que les gens localement veulent avoir, s'il y a des retombées, veulent en tirer profit et pas juste des compensations pour boucher les trous. Et, donc, le pourcentage reste à établir tant au niveau provincial qu'au niveau municipal.

**LE PRÉSIDENT :**

1540 Monsieur Germain.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1545 Oui. Moi c'est simplement pour vous signaler, votre recommandation numéro 12, le BAPE a posé une question au BAC, au Bureau d'assurance du Canada. On a obtenu une réponse. Donc, c'est classé dans le DQ, je ne l'ai pas de mémoire, mais il y a une réponse. Si vous fouillez dans notre répertoire, notre site Internet, vous allez trouver une réponse du Bureau d'assurance du Canada au sujet de l'assurance des propriétés.

**M. JEAN-FRANÇOIS GIROUX :**

1550 Un peu vague comme réponse, je crois, si je me souviens, de mémoire, de l'avoir vu.



**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Il y a quand même des points, il y a des éléments intéressants dedans.

1555

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, merci beaucoup. Nous allons prendre une pause. Nous allons revenir pour 3 h. Merci beaucoup.

1560

**PAUSE**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonjour. On va poursuivre. J'inviterais monsieur Réjean Racine. Vous êtes Monsieur Racine?

1565

**M. RÉJEAN RACINE :**

Oui.

1570

**LE PRÉSIDENT :**

Du Groupe-conseil UDA inc. Monsieur, nous vous écoutons.

1575

**M. RÉJEAN RACINE :**

Merci. Alors, je suis Réjean Racine, ingénieur et agronome, de la firme Groupe-conseil UDA. Alors, ce que je vais faire, je vais un peu vous lire et vous expliquer un peu mon mémoire.

1580

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 1-1 : « L'exploration et l'exploitation... »**

**Fin de la phrase à la page 3-2 : « ... un système de contention des fuites, le cas échéant. »**

1585

Donc, ça c'est la méthode d'enlèvement du sol arable. Le sol arable peut être utilisé aussi pour faire des andins, des murs antibruit, mais ce qui est important c'est bien de l'enlever pour pouvoir le conserver et le réutiliser par la suite.

1590

Dans mon mémoire, à la figure 3.1 vous avez un exemple d'un andin de sol arable qui a été mis au pourtour d'un site.

La deuxième technique pour la protection du sol arable, c'est des matelas de chêne.

1595 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 3-3 : « Des matelas de chêne... »**

**Fin de la phrase à la page p.4-1 : « ...l'exploitation gazière et l'agriculture. »**

1600 **LE PRÉSIDENT :**

En général, le temps requis entre l'abandon du puits et la remise en état du sol, c'est combien en général, d'après vous?

1605 **M. RÉJEAN RACINE :**

C'est une bonne question. Il faudrait peut-être la poser aux gens de l'industrie, mais je dirais que ça fait quand même assez rapidement.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

C'est assez rapide?

1615 **M. RÉJEAN RACINE :**

C'est assez rapide, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1620 Tout à l'heure il y a une municipalité qui nous a parlé de la mise en andins du sol arable. Est-ce que, en général, c'est bien fait?

1625 **M. RÉJEAN RACINE :**

Oui. Je vous dirais c'est bien fait. Également, les compagnies s'en servent dans certains cas pour créer des écrans antibruit également. Et ce qui se fait également, de plus en plus, ce n'était peut-être pas le cas au début, mais là on s'aperçoit que c'est intéressant, c'est l'ensemencement de ces andins-là pour éviter la propagation des mauvaises herbes, mais le décapage se fait bien.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si c'est mal fait, est-ce que la remise en état est plus dure par la suite?

**M. RÉJEAN RACINE :**

1635

Ce n'est pas comme tel l'entreposage qui est bien fait ou mal fait, c'est l'enlèvement du sol en tant que tel. Alors, il faut s'assurer, effectivement, de bien le faire. Si c'est mal fait, bien on va se ramasser... il y a deux possibilités, ou en enlève pas assez, ou on en enlève trop. C'est toujours peut-être mieux d'en enlever un petit peu plus qu'un petit peu moins. Mais je vous dirais de la façon générale, le sol arable c'est quand même bien fait, et c'est facilement reconnaissable l'horizon du sol arable avec l'horizon sous-jacent.

1640

**LE PRÉSIDENT :**

1645

O.K. Puis quand on regarde votre figure 3.3, le fossé de contournement.

**M. RÉJEAN RACINE :**

Oui.

1650

**LE PRÉSIDENT :**

Vous mettez une membrane. Est-ce que vous collectez des eaux qui peuvent sortir du terrain où la plateforme est construite?

1655

**M. RÉJEAN RACINE :**

Certaines compagnies vont faire des fossés à l'intérieur, parce que ça, c'est les fossés extérieurs.

1660

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Ça, c'est un fossé de contournement.

1665

**M. RÉJEAN RACINE :**

Ça, c'est les fossés extérieurs de contournement.

**LE PRÉSIDENT :**

1670

Mais compte tenu qu'il y a une membrane, est-ce que c'est recommandé de produire ce genre de fossé de collecte à l'intérieur, pour pas que les eaux puissent sortir du site?

1675 **M. RÉJEAN RACINE :**

Oui. Je vous dirais que de façon générale, il va y avoir des fossés extérieurs, il va y avoir des fossés intérieurs également.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

En général?

1685 **M. RÉJEAN RACINE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1690 Est-ce que c'est recommandé par les ingénieurs?

**M. RÉJEAN RACINE :**

1695 Je vous dirais que là, on sort un peu du domaine agricole. Je vous dirais, dans les sites que j'ai faits, la plupart en avaient. Est-ce que c'est une recommandation, je ne pourrais pas vous dire.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va aller. Merci beaucoup.

1700 **M. RÉJEAN RACINE :**

Merci.

1705 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant, le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises et Bâtirente. Donc, monsieur Philippe Bélanger, Esther Champagne et François Meloche.

1710 **Mme ESTHER CHAMPAGNE :**

Sœur Esther Champagne, du Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises. Bonjour, Madame, bonjour, Messieurs.

1715

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

**Mme ESTHER CHAMPAGNE :**

Le RRSE que je représente aujourd'hui est un regroupement de 40 communautés religieuses, d'une vingtaine d'individus et de quelques organismes, tous actionnaires dans des entreprises. Nous sommes préoccupés, comme groupe, de la responsabilité sociale des entreprises. Notre présence ici est pour affirmer publiquement que nous croyons que la situation actuelle du projet d'exploitation de gaz de schiste, telle qu'elle se présente maintenant, pourrait entraîner des risques économiques importants pour les actionnaires que nous sommes.

Pour limiter les risques à long terme, nous sommes d'avis qu'il est judicieux de mettre en place des lois, des règlements et des procédures qui sauront garantir et obtenir le véritable consentement libre, préalable et éclairé des communautés affectées par le projet du développement du gaz de schiste.

Que l'on comprenne bien. Les membres du RRSE sont conscients de l'ampleur du projet envisagé. Ils reconnaissent que du point de vue de la finance coopérative, tout ralentissement pourrait apporter une diminution de la valeur actuelle réelle. Toutefois, nous sommes soucieux de nous assurer que les richesses naturelles du Québec soient exploitées en faveur du bien commun, et nous souhaitons que nos investissements, puisque nous sommes des actionnaires, soient faits dans une perspective qui assurera à long terme une adéquation entre le rendement financier, auquel on tient comme actionnaire, et aussi l'amélioration de la vie collective.

Les actionnaires que nous sommes souscriront de bon gré à tout projet qui saura protéger l'environnement, obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des communautés concernées, et aussi garantir des rendements espérés.

Et je laisse maintenant la parole à messieurs Bélanger et Meloche, qui ont rédigé le mémoire pour le Regroupement de la responsabilité sociale des entreprises. Merci.

**M. FRANÇOIS MELOCHE :**

Merci. Alors, mon nom est François Meloche, gestionnaire des risques extra financiers chez Bâtirente. Bâtirente, c' est un régime de retraite qui gère l'épargne des membres de la CSN. On a 25 000 membres à travers le Québec. Et puis on a choisi aujourd'hui de présenter un mémoire ensemble, parce que, tout comme la RRSE, on a une politique d'investissement responsable, et puis on a un peu la même perspective dans ce dossier-là.

On est aussi signataire des principes pour l'Investissement responsable des Nations Unies. Ça, c'est une série de principes qui engage les investisseurs à intégrer les questions d'environnement et sociales dans leur choix de placement.

1760

Il y a plus de 800 institutions dans le monde qui sont signataires de ces principes-là, dont plusieurs au Québec. Ça représente 22 000 G\$ d'actifs sous gestion. Je vous dis ça parce que c'est un enjeu important, les questions environnementales et sociales, et puis de plus en plus les investisseurs institutionnels regardent les industries extractives en particulier, et regardent la façon que les relations communautaires, les relations avec les communautés ont un impact sur leur résultat.

1765

Dans ce cadre-là, on a beaucoup de dialogue avec les entreprises dans lesquelles on est actionnaire. On est actionnaire de Talisman, tout comme le RRSE. On a eu, en tant qu'actionnaire, on a eu beaucoup de dialogue avec l'entreprise, très fructueux, dans le sens qu'on a eu des dialogues constructifs autour de la question du consentement libre, préalable et éclairé.

1770

Talisman, récemment, a accepté de produire un rapport indépendant sur la question, qui leur donnerait des conseils sur comment adopter une politique de consentement libre, préalable et éclairée. Alors, j'ai une copie ici, que je pourrai vous remettre.

1775

Et, là-dedans, bien la conclusion, *grosso modo*, c'est qu'il y a un intérêt économique à adopter une telle approche, c'est-à-dire pas seulement d'informer la population, non seulement de la consulter, mais de chercher leur consentement avant de commencer un projet.

1780

Ce consentement-là est inspiré grandement du droit autochtone. Dans la Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones, qui a été signée en 2007, et que le Canada vient tout juste, cette semaine, de signer, il en est grandement mention. C'est vraiment le principal, le consentement. Et puis on le retrouve aussi, de plus en plus, dans des normes de meilleures pratiques, Rio Tinto, De Beers Canada, plusieurs grandes entreprises l'ont adopté ou bien commencent à le considérer.

1785

En fait, ça s'adresse aux peuples autochtones mais, en fait, on peut tirer beaucoup d'inspiration, je pense, pour des contextes non autochtones, comme au Québec. Et puis, par exemple, il y a 300 ententes au Canada qui sont signées avec des peuples autochtones, entre des compagnies et des peuples autochtones pour encadrer la gestion et l'exploitation d'une ressource.

1790

Alors, qu'est-ce que ça veut dire, le consentement libre, préalable et éclairé? Libre, ça veut dire libre de toutes coercitions. Préalable, ça veut dire avant le début des projets, idéalement avant même la remise des concessions. Donc, ça, ça tombe dans le cadre du rôle des gouvernements. Et éclairé, bien, ça veut dire en toute connaissance de cause. Ça, ça veut dire que le promoteur

1795

des projets doit s'assurer que les gens sont bien informés, et doit s'assurer qu'ils ont la capacité de comprendre.

1800 Et puis finalement, le consentement, bien juste dire que la compréhension du consentement  
dans ce contexte-là n'est pas un droit de veto nécessairement, mais c'est de dire que c'est une  
façon d'encourager les bonnes relations avec les communautés. Et puis, c'est essentiel à la  
1805 négociation qui, pour avoir une vraie négociation, les communautés doivent avoir le droit de dire  
oui ou non. Et puis on pense que s'ils ont ce droit-là, ils vont négocier de bonne foi. Et puis ça va  
mener à une acceptabilité sociale.

**M. PHILIPPE BÉLANGER :**

1810 Donc, comme vous avez pu le constater dans notre mémoire, en fait, pour nous quelque  
chose d'important, parce qu'on parle beaucoup d'acceptabilité sociale. Et puis pour nous, en fait, le  
consentement c'est définitivement la plus haute forme d'acceptabilité sociale. Puis, par ailleurs,  
quand on parle d'acceptabilité, de consentement, donc c'est très, très bien, puis ça va largement  
1815 au-delà de la consultation ou l'information des projets. Puis ça, c'est important de s'en rendre  
compte.

1820 Donc, ce qui mène à notre première proposition, notre proposition principale, qui est tout  
simplement que le BAPE recommande au gouvernement de rendre obligatoire, par les moyens  
jugés à-propos, l'obtention du consentement libre, préalable et éclairé des populations affectées  
par le projet d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste.

1825 On a huit autres propositions. Les propositions 2 et 3 sont liées à la question de, ce qu'on dit,  
de pouvoir accepter librement des projets. Ça, on n'est pas les seuls à vous l'avoir recommandé.  
On l'a vu à de maintes reprises, c'est-à-dire au sujet de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et  
l'urbanisme.

1830 Donc, plusieurs personnes vous ont recommandé de demander des modifications à ce  
niveau-là, ou du moins de ne pas faire en sorte que cet article-là inclue la Loi sur les  
hydrocarbures, afin de permettre aux MRC et aux municipalités de conserver un certain pouvoir sur  
l'aménagement de leur territoire. Nous, ça nous semble important, puis ça semble important pour  
eux également de pouvoir engager un dialogue qui soit fructueux avec les entreprises qui  
voudraient aller exploiter sur ces territoires-là.

1835 De même, en proposition numéro 3, on propose qu'il n'y ait pas de possibilité d'expropriation  
associée à l'article 235 de la Loi sur les mines, pour permettre aux propriétaires fonciers la même  
chose, finalement, le droit à une libre négociation, sans avoir – bon, c'est une image forte – mais  
un couteau sur la gorge.

1840 Les propositions 4, 5, 6 et 7 parlent essentiellement d'information, de transparence, d'information indépendante et crédible. Je ne dirais que ce n'est pas une liste exhaustive. C'est quelques points qu'on trouvait importants. On vous invite aussi à être à l'écoute de ceux qui vous demanderont certains points de clarification, tant sur l'eau que... plusieurs types d'information. Et on souscrit à une demande qui a été beaucoup faite, à de maintes reprises, par de nombreux groupes, soit de recommander la réalisation d'une étude environnementale, stratégique.

1845 Par ailleurs, on recommande aussi qu'une future Loi sur les hydrocarbures ne contienne pas de dispositions dérogatoires à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ça nous semble très important au point de vue de la transparence, encore une fois. Et puis de faire en sorte qu'il y ait une divulgation au niveau des produits chimiques utilisés lors de la fracturation hydraulique. Et de faire en sorte qu'il y ait des analyses d'eau de faites avant, pendant et après de telles opérations de fracturation, pour permettre aux gens locaux de disposer de données de base en cas d'allégation de contamination ou quoi que ce soit. Donc, d'être sûr qu'on ait des données fiables et indépendantes à ce niveau-là.

1855 Par ailleurs, probablement que des études d'impact seraient vraiment utiles lorsqu'il y aurait, par exemple des régions qu'on va reconnaître comme étant économiquement rentables, donc là où on peut soupçonner qu'il y aura des grappes de puits qui seront faits autour. Donc, à ce moment-là, il faudra probablement envisager à voir l'ensemble du portrait environnemental, à ce niveau-là.

1860 Au sujet de la notion de consentement préalable. Bien, en fait vous l'avez vu, il y a des tensions sociales qui existent à l'heure actuelle sur les gaz de schiste. Une bonne partie de ces tensions peut être interprétée du fait que les gens n'ont pas senti qu'ils ont pu donner un consentement préalable avant l'exploitation de cette ressource-là.

1865 Alors, nous, en tant qu'investisseurs, qu'est-ce qu'on recommande. Parce que, bon, jusqu'à maintenant, une certaine lecture, je dirais, des risques qui ont été évoqués jusqu'à maintenant sont beaucoup liés aux activités de fracturation. On reconnaît aussi qu'il y a beaucoup de risques liés aux autres activités préalables. Néanmoins, on propose qu'il n'y ait pas d'activités de fracturation jusqu'à la mise en place et l'application des lois et règlements encadrant l'industrie des hydrocarbures. On pense que c'est le minimum pour permettre à la population de réellement pouvoir prendre acte, je dirais, de la situation.

1875 Et, par ailleurs, en proposition numéro 9, et puis ça c'est, je dirais, un peu complémentaire à notre proposition principale, c'est-à-dire qu'une bonne façon aussi de maintenir le consentement une fois qu'on l'a obtenu, c'est de faire en sorte de développer des bonnes relations avec les communautés. Ça, peut se faire par des comités de suivi, qui pourraient procéder à différentes activités, de concert avec l'entreprise et la population locale, donc, et notamment faire appel à des études indépendantes, au besoin, sur les impacts environnementaux. Et, notamment, encadrer les communications et favoriser la transparence en ce qui à trait à la résolution de conflit.



1880 Cela dit, ça ne veut pas dire qu'on ne pense pas que les réglementations, au point de vue de l'environnement, ne devraient pas émaner du provincial, et que ce ne soit pas la responsabilité du gouvernement, même si on demande à ce que les MRC soient impliquées dans le processus. On pense que le rôle provincial est très important.

Alors, c'est tout.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

1890 Merci. Quand vous dites, vous avez dit : « obtenir obligatoirement le consentement. » Je comprends l'idée, mais le consentement de l'ensemble, 100% de la communauté ou 51? C'est quoi, quand vous dites le consentement?

**M. PHILIPPE BÉLANGER :**

1895 Bien, on est conscient qu'il s'agit d'une question très importante à développer. Puis nous, comme vous l'avez vu dans nos recommandations, ce qu'on vous incite à faire, c'est permettre aussi, je dirais, au milieu politique municipal et des MRC d'être revalorisés, puis de laisser aussi aux gens, là-bas, je dirais, travailler sur la mise en place d'un règlement pour bien établir quels sont leurs processus de consentement à eux. C'est-à-dire, dans une municipalité, peut-être qu'il y a des gens, que la population va en venir à dire : « bon, bien, nous on veut un référendum. » Peut-être que le travail avec les élus municipaux est satisfaisant. Mais la notion de consentement ne se traduit pas nécessairement, et voire assez rarement par l'unanimité.

1900 On parle du consentement d'une population en général, ça ne veut pas dire que c'est l'intégralité des gens qui sont sur place. Mais on pense qu'il y a un espace politique à occuper par les municipalités et les MRC dans ce domaine-là qui est important.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que c'est le consentement d'une municipalité, ou de la région, ou de la MRC?

1910 **M. PHILIPPE BÉLANGER :**

1915 Mais ça, ça sera aussi à voir, je dirais. On n'est pas des spécialistes de l'aménagement du territoire, mais on comprend qu'il y a des responsabilités qui sont distribuées déjà à ce niveau-là, et puis on pense que c'est important de mettre en valeur les responsabilités des MRC et des municipalités, sans pour autant que le provincial vienne pas en support à ce niveau-là, puis offrir des balises.

1920

**M. FRANÇOIS MELOCHE :**

1925

Juste un petit point rapide. C'est que dans le modèle, disons, qui est mis de l'avant avec les peuples autochtones, l'idée c'est de s'entendre au début sur une façon de s'entendre. Alors, la compagnie va arriver dans une communauté et puis dire : « C'est quoi le processus sur lequel vous seriez d'accord? » Alors, si c'est de négocier avec le chef du village, O.K. Si c'est de négocier avec une entité plus large, d'accord. Mais après, on va être d'accord avec le résultat du processus.

1930

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain.

1935

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui. Ça concerne votre position numéro 5 dans laquelle vous dites que : « Le BAPE recommande au gouvernement de ne pas inclure, dans la future Loi sur les hydrocarbures de dispositions dérogatoires à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. »

1940

Dans l'hypothèse où les processus d'autorisation étaient regroupés sous le chapeau générique de la Loi sur la qualité de l'environnement, est-ce que ça pourrait vous satisfaire, ça, comme mesure? Alors, tous les dossiers seraient à ce moment-là au MDDEP plutôt qu'au MRNF. Est-ce que ça serait une mesure qui serait de nature à vous satisfaire?

1945

**M. PHILIPPE BÉLANGER :**

Malheureusement, je ne pense pas qu'on a les compétences légales pour bien répondre à votre question. Cependant, ce qui nous semblait important, c'est que l'industrie des gaz de schiste ne bénéficie pas d'abris juridiques extraordinaires en regard des autres types d'industries, par rapport à ce qu'on peut avoir accès comme information publique.

1950

Votre proposition peut être intéressante, cependant, on n'est pas outillé en ce moment pour l'évaluer.

1955

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Très bien. Je vous remercie.

1960

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Locat.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

1965 Une question. Est-ce que votre organisation a déjà tenté des contacts avec d'autres organismes, comme la SGF ou la Caisse de dépôt, pour voir si elles partagent un peu la philosophie que vous défendez?

**M. FRANÇOIS MELOCHE :**

1970 Bien, en fait, la Caisse de dépôt est signataire des principes pour l'investissement responsable. Ça, ça engage les signataires à intégrer les questions sociales dans leurs placements. Je dirais que la question du consentement, je n'ai pas connaissance que la Caisse s'est positionnée sur ça, sur cette question-là comme telle.

1975 Mais de plus en plus, au sein du réseau, comme je disais tantôt, des investisseurs, et puis il y en a autant aux États-Unis qu'en Europe, ils commencent de plus en plus à s'attendre à ça comme meilleure pratique. C'est-à-dire que, comme je disais tout à l'heure, on ne peut plus seulement être rassuré par une compagnie qui ne fait que consulter, et ensuite qui dit : « Bien, on va tenir compte de vos opinions, mais on prend les décisions finales. » Les investisseurs voient de plus en plus d'un meilleur œil une compagnie qui va dire : On va devenir des partenaires avec les communautés locales, et puis on va développer un projet avec eux, sinon il n'y en aura pas.

**M. PHILIPPE BÉLANGER :**

1985 Puis, par ailleurs, on travaille de près aussi avec d'autres investisseurs de l'Ouest du Canada puis des investisseurs américains aussi sur des questions parallèles à celle-là. Donc, c'est vraiment pas une question... effectivement, on n'a pas posé la question à la Caisse de dépôt à ce moment-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

1990 Dernière petite question. Dans votre proposition numéro 9, vous dites de créer un comité de suivi qui vérifierait la conformité des projets en fonction des lois et des règlements.

**M. FRANÇOIS MELOCHE :**

1995 Bien, en fait, ça, c'est une idée qui va un petit peu plus loin, peut-être, dans le sens que, admettons qu'il y a des projets qui iraient de l'avant avec le consentement des populations, une façon de s'assurer que le consentement demeure, c'est de mettre en place des comités qui seraient financés par l'industrie, mais qui auraient une gouvernance indépendante de l'industrie.  
2000 Donc, avec des citoyens, avec peut-être des représentants municipaux. Et ces comités-là pourraient, soit nommer des experts qui vérifieraient, soit faire des vérifications eux-mêmes de la

conformité environnementale. C'est-à-dire pas remplacer le gouvernement, mais s'assurer que le gouvernement fasse bien sa job, en fait.

2005 Et puis ça, on s'inspire de plusieurs cas qui existent, encore une fois, dans le cadre de  
l'entente avec des Premières Nations. Dans les Territoires du Nord-Ouest, par exemple il y a une  
agence qui nomme des experts, c'est une mine de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest, et  
ils nomment des experts qui, à chaque année, vont faire un rapport sur est-ce que cette mine-là a  
2010 bien répondu à ses engagements environnementaux, et où est-ce qu'il y a des choses qu'ils  
pourraient améliorer. Alors, ils font des recommandations aussi.

Alors, c'est une façon d'assurer qu'il y a une indépendance du processus.

**LE PRÉSIDENT :**

2015 Alors, merci beaucoup à tous les trois. Donc, j'inviterais la représentante d'Ernst & Young,  
madame Sonia Lacombe.

**Mme SONIA LACOMBE :**

2020 Donc, Sonia Lacombe. Je suis responsable des services consultatifs en changement  
climatique et développement durable chez Ernst & Young, et c'est à ce titre que je viens ici  
présenter notre mémoire. Mais également, je pensais que c'était important de le préciser, j'ai une  
maîtrise, je suis hydrogéologue des contaminants de l'Université de Waterloo, et j'ai donc travaillé  
2025 dans le domaine de la décontamination de l'eau souterraine pour plus de 15 ans en Ontario, dans  
le reste du Canada, aux États-Unis et en Asie. Donc, quand on parle de certaines questions  
techniques alentour des préoccupations environnementales, alentour de l'exploitation, l'exploration  
des gaz de schiste, j'ai quand même une expérience dans ce domaine également.

2030 Alors, premièrement, Ernst & Young – je vous remercie, Madame, Messieurs, de nous  
accueillir ici pour qu'on puisse présenter notre point de vue -- Ernst & Young est une compagnie,  
une entreprise globale qui offre des services en certification, fiscalité, transaction, et des services  
consultatifs aux entreprises d'ici et d'ailleurs.

2035 Pour nous, ce qu'on voit, on a beaucoup aidé, on voit beaucoup les entreprises à l'étranger,  
ici également, qui se donnent les moyens de bien développer leur industrie, de regarder ce qui se  
passe au niveau énergétique. Et c'est important pour nous de servir nos clients au niveau  
québécois, de bien comprendre les préoccupations puis de pouvoir aller de l'avant avec le  
développement potentiel de cette industrie ici, au Québec, également. Et c'est donc en ce sens  
2040 notre préoccupation, notre intérêt alentour de la question du développement des gaz de schiste au  
Québec.

2045 Alors, ce qui est important pour nous, ce qu'on voit, puis on l'indique bien dans le mémoire, on parle beaucoup ici d'un potentiel de richesse. On a beaucoup vu plusieurs chiffres qui ont été avancés, et c'est important qu'on puisse se donner, que le Québec puisse se donner les moyens d'évaluer le potentiel qui pourrait être associé avec cette découverte ici, de développer une industrie des hydrocarbures au Québec.

2050 On voit en ce moment qu'il y a peu de données qui sont disponibles. Les données qui sont avancées varient énormément et pour être capable d'évaluer s'il y a un potentiel intéressant, c'est important pour nous d'avancer dans la phase d'exploration pour avoir les données, bien comprendre l'opportunité, et également d'avancer et en même temps en comparant avec les risques qui sont associés avec le développement de ces opportunités-là.

2055 Donc, c'est important de bien pouvoir être en mesure d'évaluer le potentiel qu'on a ici, en se rendant compte qu'il y a peu ou pas assez d'information disponible, pas tant sur la grandeur des réservoirs de gaz mais sur vraiment le potentiel d'être capable d'exploiter, de sortir cette ressource-là, et donc d'en évaluer les possibilités, les retombées économiques au niveau des emplois, qu'est-ce que ça peut avoir comme côté positif.

2060 Évidemment, avec les opportunités viennent des risques, viennent des préoccupations. Puis on a entendu beaucoup dans les derniers jours, dans les dernières semaines, les préoccupations pour nous sont très valables, sont très justifiées et sont importantes, et c'est important de les écouter.

2065 Ce qu'on voit aussi, c'est que ces préoccupations-là, *a priori*, beaucoup ne nous semblent pas nécessairement particulières au Québec. C'est beaucoup de choses qu'on a entendues ailleurs, dans d'autres juridictions, qui doivent faire face aux mêmes questions, et on croit que le travail que vous faites, le travail qui est mis en place de s'inspirer, d'aller voir ce qui se fait ailleurs, pour donner la chance au Québec d'appliquer les meilleures pratiques ici est la bonne voie. Donc, la voie de continuer, d'aller de l'avant. D'abord, poursuivre dans l'exploration pour être en mesure d'obtenir des réponses sur un potentiel, tout en mitigeant les risques et en mettant immédiatement en place les meilleures pratiques, en exigeant les meilleures pratiques, en se donnant les moyens d'aller de l'avant dans les meilleures conditions.

2075 On a parlé, plusieurs exemples qui ont été mentionnés. Si on regarde au point de vue des préoccupations, des pistes de solutions, nous on voyait ça, en fait, un peu en deux étapes : la phase d'exploration et ensuite la phase d'exploitation. En ce moment, vous le savez, il y relativement très peu de puits qui ont été forés au Québec, encore moins qui ont été « fracké », comme on dit, pour bien comprendre le potentiel d'exploitation des réservoirs.

2080 Alors, cette question, cette commission, ce qui se passe au niveau du Québec, ça vient en point nommé, parce qu'on parle vraiment... Pour nous, on voit que c'est le début de l'exploration,

et c'est un bon moment pour voir, mettre en place les meilleures pratiques et de répondre aux préoccupations.

2085

Certaines préoccupations ont été entendues au niveau de la phase d'exploration. C'est évidemment beaucoup les soucis au niveau environnementaux, la gestion de l'eau, les impacts sur les réservoirs d'eau souterraine. Et, évidemment, du côté positif si on veut, on a parlé d'un potentiel de création d'emplois, ou d'une industrie qui pourrait, une industrie qui permettrait de soutenir le développement ... du développement de la ressource.

2090

Ce qu'on voit encore une fois, ces préoccupations-là ne sont pas uniques ici, des solutions existent ailleurs. Et on est convaincu que le Québec est en mesure d'exiger des entreprises qui font l'exploration d'appliquer ici les meilleures pratiques. On parle d'inquiétude au niveau du *fracking*, comment est-ce que ces techniques-là peuvent avoir des incidences sur les réservoirs d'eaux souterraines. Il y a des études qui sont faites sur l'incidence que ces techniques-là peuvent avoir. Au Québec, on a quand même des particularités, avec un réservoir d'Utica qui est même très séparé de la couche d'eau, plus que dans d'autres régions, comme au Marcellus, où la distance entre les réservoirs de gaz et les réservoirs d'eau, si on veut, était plus petite.

2095

2100

Si on exige les meilleures pratiques, par exemple les pratiques de forage, avec le *triple-casing* dont on a entendu parler. Il y a des moyens qui existent pour bien protéger la ressource. Il s'agit de s'assurer que les entreprises fassent les choses correctement.

2105

Pour ce qui est du traitement de l'eau, on a entendu quelques intervenants tout à l'heure, le traitement de l'eau suite au forage. Encore une fois, c'est des composés chimiques. On prend des analyses quand les eaux sortent. Il y a des traitements qui sont disponibles, qui existent. Puis c'est pas unique au Québec. Il s'agit tout simplement de s'assurer que les entreprises fassent ce qu'elles doivent faire pour bien traiter ces eaux-là. Si les municipalités ne sont pas en mesure de le faire, il y a une solution qui doit être exigée et mise en place, qui doit être développée.

2110

Quand on regarde les aspects positifs aussi, on parlait d'emplois. On a entendu toutes sortes de chiffres. Pour le moment, c'est difficile à évaluer le potentiel de retour en emploi pour le Québec. Principalement, parce qu'on a de la difficulté à évaluer l'ampleur de la ressource, mais c'est sûr qu'il y a des emplois spécifiques, des connaissances spécifiques qui doivent exister pour le développement de cette ressource-là, et qu'il va y avoir des connaissances locales pour que l'industrie peut se développer. Donc, on voit ici un potentiel intéressant pour des gens, des entreprises locales pour supporter cette industrie-là.

2115

2120

Pour ce qui est de la phase d'exploitation, on voit que les préoccupations sont un peu différentes. Clairement, au niveau environnemental, c'est des préoccupations par rapport à la qualité de l'air. Plusieurs points de vue ont été avancés. Oui, encore une fois il y a, au niveau d'une industrie d'exploitation des hydrocarbures au Québec, des préoccupations sur l'augmentation des

2125 émissions de gaz à effet de serre. Ce n'est pas particulier à notre région. On voit, par exemple on a  
entendu parler des fuites associées aux têtes puits qui pourraient émettre du méthane, un gaz qui  
a une incidence sur les émissions de gaz à effet de serre. Ici aussi, des meilleures pratiques  
existent, des inspections exigées, que dès qu'il y a des fuites qui sont identifiées, que les  
réparations soient faites.

2130 Tout ça, n'est pas particulier, n'est pas particulièrement difficile. Par contre, ce qui doit être  
mis en place, c'est évidemment une connaissance technique au niveau des différents ministères  
impliqués pour faire le suivi, aussi des ressources. C'est important que le Québec se dote de  
ressources adéquates pour faire les suivis, des ressources, qu'ils connaissent bien cette industrie-  
là, qui est nouvelle pour les gens d'ici. Mais que le suivi puisse être fait, que la communication avec  
2135 les parties prenantes, autant au niveau technique, au niveau de l'industrie, que ça, ce soit fait de  
manière rigoureuse, et qu'on ait, qu'on alloue les moyens nécessaires pour que ça soit fait  
correctement.

2140 Si on considère au niveau des aspects économiques, quand on parle de la phase  
exploitation, plusieurs intervenants en ont parlé également, je crois qu'il y a eu un souci par rapport  
à ce qui avait déjà été développé antérieurement, comme modèle de redevances. Et il y a un désir  
d'aller de l'avant, de potentiellement revoir ça, de s'assurer encore une fois qu'on se compare avec  
les meilleures pratiques, et qu'on adopte au Québec une approche qui va être la plus intéressante  
pour la société québécoise et également pour l'industrie. Donc, que tout le monde se retrouve  
2145 gagnant. Il y a moyen d'aller voir ailleurs ce qui se fait et bien adapter ça pour chez nous.

Encore une fois, évidemment, quand on va être plus en mesure de comprendre le potentiel  
de la ressource, ça va être plus opportun de développer des modèles de retour adapté à la  
situation.

2150 Finalement, à court terme, ce qui serait important pour nous, ça serait de mettre de l'avant  
un comité indépendant qui permettrait de bien avoir les différentes parties prenantes autour de la  
table et d'évoluer dans le cadre d'un dialogue. Pour nous, on croit que cette approche du  
développement durable, de l'implication des parties prenantes, c'est quelque chose au Québec...  
2155 On a une Loi sur le développement durable. Les sociétés d'état, comme vous le savez, on dû  
mettre en place des plans d'action. Ils sont familiers avec cette approche-là. On est envié à travers  
le monde pour l'expertise qu'on a là-dedans maintenant. On est convaincu, nous, qu'une approche  
de concertation, où est-ce qu'on peut avoir un dialogue avec les parties prenantes, et que ça soit  
les municipalités, les citoyens, l'industrie, les différents ministères, qu'ils puissent aller de l'avant,  
2160 même dans la phase d'exploration, se fixer des objectifs, des indicateurs de performance et des  
pistes de solution, et de communiquer avec tout le monde pour l'avancement de cette industrie-là.

Alors, en conclusion, pour nous c'est important que le Québec se donne les moyens de bien  
évaluer le potentiel de richesse qui est associé à l'exploration des gaz de schiste. Et, évidemment,

2165 on est conscient que les possibilités ne viennent pas sans risques, mais on est convaincu qu'en adoptant les meilleures pratiques, qu'on pourra au Québec, en adoptant l'approche de développement durable, qu'on pourra continuer l'exploitation de cette ressource-là en protégeant l'environnement et au bénéfice de la population.

2170 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Monsieur Germain.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2175 Oui. Je vous remercie pour votre présentation. Étant donné que vous faites de la fiscalité, j'aimerais voir si on peut avoir un éclaircissement sur... Dans un champ gazier précis, déterminé, donc, on a fait de l'exploration pour, disons, cerner ses dimensions, sa capacité. À quel moment commence l'exploitation? Est-ce que l'exploration cesse lorsque l'exploitation commence?  
2180 Comment on détermine qu'on est en phase d'exploration par rapport à la phase d'exploitation? Est-ce qu'il y a un moment précis qui fait la distinction?

**Mme SONIA LACOMBE :**

2185 Bien, c'est une bonne question, mais comme je vous disais tout à l'heure, je ne suis pas fiscaliste, je suis hydrogéologue.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

2190 Vous travaillez pour Ernst & Young, c'est pour ça.

**Mme SONIA LACOMBE :**

2195 Effectivement. Je ne pourrais pas répondre immédiatement à votre question mais, par contre, je pourrai vous faire un suivi de réponses que nous, le terme, où est-ce qu'on le voit d'un point de vue plus technique, c'est vraiment à partir du moment où on a une meilleure idée, on a fait le *fracking*, on a une meilleure idée du potentiel de la ressource, et on va se connecter, si on veut, sur un réseau pour vendre la ressource. Donc, d'un point de vue de la différence d'étape.

2200 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'est dans le sens, bon, supposons qu'on a six puits qui sont connectés, maintenant on veut développer d'autres puits à l'intérieur du champ, donc, qu'on a commencé à exploiter. Est-ce que c'est toujours de l'exploration ou si c'est du développement? C'est ça que j'aimerais comprendre.



2205 Une fois qu'on a commencé l'exploitation, est-ce qu'on peut retourner en exploration à l'intérieur du même champ gazier ou pas?

**Mme SONIA LACOMBE :**

2210 Est-ce que vous posez la question d'un point de vue fiscal ou d'un point de vue...

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui, d'un point de vue fiscal.

2215

**Mme SONIA LACOMBE :**

Je ne le sais pas d'un point de vue fiscal. Nous, on a regardé...

2220

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'est dans ce sens-là que je posais ma question.

**Mme SONIA LACOMBE :**

2225

Je pourrai vous répondre, par contre, et vous envoyer une réponse claire et précise d'un fiscaliste.

**LE PRÉSIDENT :**

2230

On apprécierait. Monsieur Locat.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

2235

Étant donné que vous vous offrez comme spécialiste en hydrogéologie, j'aurais peut-être une question sous cet aspect-là. Est-ce que vous avez considéré le niveau de connaissances au Québec qu'on pourrait avoir sur les conditions hydrogéologiques, autant dans un dépôt de surface que dans les formations rocheuses?

2240

**Mme SONIA LACOMBE :**

2245

Oui, à certains... à haut niveau, mais évidemment, comme vous le savez, au Québec il y a un répertoire des différents aquifères qui se met en place. Il y a un répertoire, d'abord, des puits. À chaque fois qu'il y a un forage qui est effectué au Québec, depuis de nombreuses années, les données sur la qualité de la roche, la présence de l'eau est répertorié. Il y a des outils de

visualisation en trois dimensions qui existent pour représenter ça. Ces données-là sont disponibles, étudiées. Parallèlement à ça, le ministère des Ressources naturelles, historiquement, a aussi recueilli des données sur les différentes incidences, la présence de gaz aux différentes profondeurs au Québec.

2250

Donc, en recoupant ces deux données-là, du point de vue géologique et hydrogéologique aussi, si on veut, du point de vue de la présence de gaz, on a une assez bonne idée. Je crois que ce projet-là se poursuit en ce moment, mais il y a beaucoup de données qui sont recueillies depuis plusieurs dizaines d'années ici.

2255

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Ce projet-là s'intéresse surtout à la surface, quand même. Les puits, par exemple dans le répertoire des puits, ça ne dépasse pas une centaine de mètres de profondeur. Ici, on parle, quand même de travaux qui sont réalisés jusqu'à 2 000 mètres de profondeur.

2260

**Mme SONIA LACOMBE :**

Oui. Bien effectivement, je crois que les anciens... Historiquement, le développement de la ressource gazière en profondeur n'était pas quelque chose qui était particulièrement développé ou envisagée au Québec. Donc, vous avez raison, les données qu'on a en ce moment sont nettement moins profondes. Et ça va dans le sens de notre mémoire. Il y a peu de données qui sont disponibles, et on croit que c'est opportun, au début de cette exploration-là, de se poser des questions et d'encadrer la réglementation et l'exploration.

2265

2270

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Merci. En passant j'ai aussi ma maîtrise de l'Université de Waterloo, mais ça fait plus longtemps que vous.

2275

**LE PRÉSIDENT:**

Ça va aller? Une dernière?

2280

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

J'aurais peut-être une dernière question. La question du comité indépendant de développement durable qui réunirait toutes les parties prenantes, vous le voyez comment, quelle est l'étendue de ce comité, sa géographie, qui en ferait partie?

2285

**Mme SONIA LACOMBE :**

2290 Bien, pour nous, c'est important de permettre aux parties prenantes de s'exprimer, de dialoguer. Donc, ça peut être assez vaste, d'un point de vue qui en ferait partie.

**Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

2295 Pour vous les parties prenantes, là, est-ce que vous pouvez les identifier?

**Mme SONIA LACOMBE :**

2300 Évidemment, on va parler de représentants de parties prenantes. Après ça, il faut toujours que ça soit fonctionnel aussi, un comité comme ça. Si l'ensemble de la population se met dans une salle, ça va être difficile. Par contre, si on identifie des bons représentants, ça peut être des gens des municipalités, des organismes à but non lucratif, des organismes qui sont des organismes environnementaux, des gens de l'industrie, des différents ministères. *Grosso modo*, quand on parle d'un comité de 12 à 20 personnes, c'est fonctionnel. Les différentes préoccupations peuvent être amenées, élaborées.

2305 Ce qu'on trouvait intéressant, nous, c'était la possibilité d'avoir un processus, où est-ce qu'on avait aussi les indicateurs de performances, où est-ce qu'on regardait les différents points de vue, puis les gens étaient en mesure de voir s'il y avait du progrès dans les pistes de solution sur les différentes préoccupations qui sont exprimées.

2310 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Mais vous le voyez au plan local plus que régional?

2315 **Mme SONIA LACOMBE :**

2320 Non. Ça pourrait être, par exemple, puis sans vouloir présumer du désir d'implication, mais par exemple un organisme comme la Régie de l'énergie pourrait chapeauter un organisme comme ça. Il pourrait y avoir des représentants des différentes régions touchées par le développement, ou non touchées aussi, qui vont avoir des points de vue différents, qui pourraient chapeauter ce comité.

**LE PRÉSIDENT :**

2325 Merci beaucoup.

**Mme SONIA LACOMBE :**

2330           Merci à vous, au revoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2335           Au revoir. J'inviterais maintenant, madame Marie-Ève Mathieu. Bonjour.

**Mme MARIE-ÈVE MATHIEU :**

2340           Bon, je vais déjà dire que c'est sous forme essayistique. Je n'ai pas les compétences d'ordre... ni fiscales, ni environnementales pour parler. Donc, j'y vais de par mes compétences, qui sont littéraires.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

2345           **Début de la phrase à la page 1 : « Je m'apprête à faire un exercice... »**

**Fin de la phrase à la page 1 : « ... nous le dirons tout de même. »**

2350           Bon. C'est peut-être une façon un peu stylisée de le dire, mais c'est quand même le sentiment que l'on a dans notre groupe, à savoir l'impuissance, la difficulté de faire passer ce message-là qui est le nôtre.

**Début de la phrase à la page 1 : « Je suis membre du groupe Mobilisation... »**

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

2355           **LE PRÉSIDENT :**

              Merci. Donc, on vous remercie beaucoup. On n'a pas de questions. J'inviterais le représentant de la Fédération des travailleurs de la FTQ, monsieur Robert Demers.

2360           **M. ROBERT DEMERS :**

              C'est le président de la Fédération, monsieur Michel Arsenault , qui va faire la présentation.

2365           **LE PRÉSIDENT :**

              Un instant s'il vous plaît. Est-ce que madame... On aurait une question à vous poser. Ça ne sera pas long, excusez-nous. Donc, Madame Mathieu, pouvez-vous revenir. Monsieur Locat aurait une dernière question à vous poser.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

2370

Dans votre document, vous indiquez que votre groupe avez tenté de contacter des organismes et que vous avez eu de la difficulté à avoir des réponses. Est-ce que ça serait possible de nous donner...

2375

**Mme MARIE-ÈVE MATHIEU :**

À quel endroit précisément j'ai dit ça?

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

2380

Bien, enfin, si j'ai bien compris, vous avez dit – je n'ai pas le texte exact – que votre groupe, vous avez tenté de prendre contact avec des organismes pour avoir des réponses à des questions que vous vous posiez. Est-ce que j'ai bien compris? Que vous avez fait des démarches?

2385

**Mme MARIE-ÈVE MATHIEU :**

Je disais que le... bien, en fait, c'est qu'il n'y a pas d'organisation qui peut recevoir, en fait notre demande de moratoire. Parce que la fonction du BAPE en ce moment, c'est de regarder – pardon, je ne veux pas dire de bêtises - de regarder comment on peut développer l'industrie, et il n'y a pas du tout de... En fait, on ne pourrait pas dire, par exemple que le BAPE peut se saborder pour...

2390

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

2395

Non, mais ma question était à savoir si vous aviez tenté de contacter d'autres organisations ou organismes gouvernementaux? Sinon, bien ça répond à ma question, c'est tout.

**Mme MARIE-ÈVE MATHIEU :**

2400

Bien, je veux dire, il faudrait voir. En fait, dans le cas de Saint-Jude précisément, il est certain qu'on va contacter la sécurité publique dès l'instant où il va y avoir présence d'une compagnie qui voudrait forer, pour les raisons du tremblement.

**M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

2405

O.K. Merci.

2410

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Maintenant, Messieurs, les représentants de la FTQ, je vous invite à nouveau. Excusez-nous de ce court délai. Vous pouvez vous présenter pour les besoins de la sténotypie, s'il vous plaît.

2415

**M. MICHEL ARSENAULT :**

2420

Bonjour. Je suis Michel Arsenault, le président de la FTQ. Je suis accompagné, à ma droite, de monsieur Joe Gargiso, du SCEP, du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier, qui est un affilié important de la FTQ. Monsieur Gargiso est directeur de son syndicat et représente les travailleurs de l'énergie au Québec, des milliers de travailleurs et travailleuses qui travaillent dans l'énergie. Et à ma gauche, il y a Robert Demers, qui est conseiller syndical à la FTQ.

2425

La FTQ, c'est... Vous avez eu notre mémoire, je ne le lirai pas, si vous permettez, je vais tenter de le résumer. Ensuite, si vous avez des questions, ça nous fera plaisir, à trois, de tenter d'y répondre.

2430

La FTQ, c'est une centrale syndicale au Québec. Plus d'un demi-million de membres, 41 différents affiliés. On représente des hommes et des femmes, autant du secteur privé que du secteur public, et on est présent dans toutes les régions du Québec.

2435

On croit, à la FTQ, à une économie forte. On croit, bien sûr, à des entreprises en santé, des emplois de qualité, et on est loin d'être immobiliste. On veut un Québec prospère et un Québec créateur de richesses. On croit également que nos richesses naturelles doivent servir pour soutenir notre prospérité. Et la question des redevances devrait être au centre de la législation promise pour le printemps prochain. On est en faveur, bien sûr, de l'exploitation du gaz de schiste.

2440

On est en exploitation. Par contre, on croit que cette exploitation doit se faire de façon respectueuse de l'environnement et également des communautés où on l'exploite.

2445

Notre mémoire, il y a trois points dans notre mémoire, il y a l'aspect économique, l'aspect environnemental et finalement, les considérations sociales.

Au niveau de l'économie, lorsqu'on regarde le rapport du professeur Jean-Thomas Bernard, au lieu de 10 000 emplois comme l'industrie nous l'a dit, c'est entre 1 000 et 1 500 emplois. Les redevances également, c'est 56 M\$ par année au lieu des milliards qu'on a tenté de nous faire miroiter dans les derniers mois. Et loin de moins de penser que je suis un spécialiste dans le gaz de schiste. Comme bien des Québécois, je ne savais pas ce que c'était il y a six mois passé.

2450 Plus on vend du gaz de schiste, à cette heure-ci, là, plus on se tire dans le pied avec les prix  
de l'hydroélectricité, qui est notre richesse au Québec, à l'extérieur du Québec. On propose donc  
un temps d'arrêt. On peut appeler ça un moratoire. On peut appeler ça un *break*, mais nous, on  
propose un temps d'arrêt. On ne perdrait rien avec un temps d'arrêt. Le gaz resterait là. Les prix  
2455 sont bas, le marché à ce stage-ci est saturé puis les coûts de production au Québec semblent trop  
élevés, selon les informations qu'on a.

À qui doivent profiter les revenus? Bien, écoutez, nous on pense que les revenus,  
éventuellement, lorsqu'on va exploiter le gaz de schiste, la majorité de ça devrait appartenir au  
peuple du Québec, un peu comme en Norvège. C'est le modèle qu'on trouve le plus approprié.  
2460 Vous savez, au Québec, en tout cas à la FTQ, on prêche le maintien et l'amélioration de nos  
bénéfices sociaux. Et la façon de faire ça, c'est de créer de la richesse. Et si on a cette richesse-là  
dans notre sous-sol, on devrait, les gouvernements devraient en bénéficier, c'est-à-dire l'ensemble  
des Québécois puis des Québécoises.

2465 Au niveau environnemental, écoutez, vous le savez, ailleurs en Amérique, on mène des  
études d'envergure sur les effets et la santé -- sur la santé, c'est-à-dire, et les effets sur  
l'environnement aussi. L'EPA, aux États-Unis entre autres, l'État de New York posent beaucoup de  
questions. Il y a beaucoup de questions en suspens quand on regarde ce qui se passe dans l'État  
de New York et les investigations ou la position de l'EPA. Puis il y a des questions qui sont encore  
2470 sans réponses. Les scientifiques n'ont pas eu le temps, à ce stage-ci, de faire toutes les validations  
sur les questions qu'on pose.

Au niveau social. Ah! Vous allez trouver également à la page 5 de notre mémoire un  
paragraphe, juste avant « socialement acceptable ». On dit :

2475 *« Comme même les sociétés d'exploration sont en mode 'attente' présentement, rien  
n'empêcherait un moratoire qui s'apparenterait à une 'vieille technologie', une sage  
pratique pour éviter bien des erreurs d'orientation ou des investissements inutiles. »*

2480 Au niveau social, je vous dirais qu'il y a deux sondages qui sont connus et qui sont... Et ça  
ne passe pas. Ça ne passe pas, le gaz de schiste au Québec, à cause de toutes sortes d'erreurs  
qu'on a faites. Et le dernier, c'est 38% des gens sondés font peu confiance à l'industrie, et 43% ne  
font pas confiance du tout à l'industrie.

2485 Et par ce mémoire, on tend une perche à l'industrie, avec un temps d'arrêt. Vous savez, avec  
un débat plus générique, un débat générique, l'industrie aurait l'opportunité de s'expliquer avec  
plus de rigueur scientifique et également plus de crédibilité.

2490 Vous savez à la FTQ on dit, puis on le dit par expérience : « Des gens bien informés appuient les bonnes décisions ». Mais seulement, il faut les informer comme il faut, et il ne faut pas qu'il y a de doutes dans l'esprit des populations.

2495 On voudrait également vous parler de la Loi des mines. La Loi des mines, tant qu'à nous, doit être revue en profondeur. Et contrairement, il y a une loi au Québec qui s'appelle la Loi 57, qui prévoit des tables de consultations régionales, avec des pouvoirs de planification au niveau des régions, des populations concernées par la Loi, entre autres, sur l'occupation du territoire forestier. Et si on avait cette loi-là où les périmètres de cette loi-là s'appliqueraient également à la Loi des mines, les gens des régions seraient plus consultés, et je pense que ça serait une politique, qu'on appelle à la FTQ, de vivre ensemble. Je pense qu'il faut vivre ensemble. Au niveau forestier, la législation a été passée dans ce sens-là, puis on pense qu'on devrait faire la même chose au niveau des mines.

2500 Un autre irritant au Québec, c'est le « Free Mining System ». Ça, on croit que ça doit être revu. Je veux dire, c'est une loi qui date de 1883, et il faut réévaluer ça de fond en comble. On n'est plus à l'époque du Far-West, là, on est rendu en 2010, les mentalités sont différentes, le territoire est différent, *et cetera*.

2510 Est-ce qu'il est trop tard? Oui et non. Nous, on pense qu'au niveau des permis délivrés, des permis d'exploration, faire une expropriation de ces permis-là, ce serait extrêmement coûteux, ça serait trop coûteux. Par contre, lorsqu'on parle d'exploration, là ça prendrait des mécanismes qui permettent au gouvernement d'avoir sa juste part du gâteau. On devrait attendre cette période d'exploitation, qui vient, comme on sait, après l'exploration. On devrait attendre cette période pour prendre notre juste part de la valeur de la ressource.

2515 Donc, au niveau du moratoire, nous on pense oui, on devrait avoir un temps d'arrêt. Ça permettrait d'avoir des audiences génériques afin de rendre l'exploitation du gaz de schiste économiquement rentable, environnementalement à la pointe des meilleures pratiques, et socialement acceptable. Une halte, quant à nous, une halte stratégique va nous permettre de repartir du point pied.

2520 Ça fait que c'est un peu ce qu'on voulait partager avec vous. J'ai tenté, là, parce qu'on m'avait dit qu'on avait seulement 10 minutes, ça fait que j'ai tenté de résumer au meilleur de ma connaissance, avec mes collègues, le mémoire que vous avez. Si vous avez des questions, bien ça nous fera plaisir de tenter d'y répondre.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Monsieur Germain, ça va? Monsieur Locat. Madame Trudeau.



2530 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Oui. Concernant la Loi des mines. Vous dites qu'elle est à revoir en profondeur. Comme vous le savez, il y a un Projet de Loi 79 actuellement sur lequel, j'imagine vous avez fait des représentations. Quelles sont essentiellement les représentations? Est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous avez demandé principalement? Et est-ce que vous croyez que cette Loi, si elle était réformée dans le sens de ce que vous avancez, elle est adéquate pour faire face à l'industrie de l'exploitation des shales, ou si ça prendre une autre loi sur les hydrocarbures?

2540 **M. ROBERT DEMERS :**

Bon. Écoutez, pour nous, la Loi des mines, on est intervenu dans la commission parlementaire qui l'a faite. À l'époque, on parlait surtout de production minérale, qui est un peu différente de la production de gaz et de pétrole. À l'époque, le « Free Mining », c'était un système qui fait passer automatiquement du stade d'exploration au stade d'exploitation, et qui donne une préséance totale du droit qu'ils appellent tréfoncier sur le droit foncier.

Bon. Tant que ça se passe très haut dans le Nord, ça ne cause pas trop, trop de problèmes. Il y a eu évidemment Osisko et tout ça, mais ça ne cause pas trop de problèmes. Quand on arrive en zone urbaine, périurbaine, zone agricole, quand on arrive parmi le monde, ce n'est pas pareil. Nous autres on pense que cette loi-là devait être, tôt ou tard, revue. Puis quand on a envoyé notre mémoire, au mois de mai, on ne parlait même pas de gaz de schiste. On avait dit : « Tôt ou tard, vous n'en parlez pas ce coup ici., mais on devra en faire un jour l'exercice. »

Puis je pense que c'est arrivé pas mal plus vite que la majorité des gens au Québec, même au ministère, l'ont pensé.

Moi, sur la Loi des mines, c'est sur une autre piste similaire que Michel vous a amenée tout à l'heure, puis on est passé un peu vite. On a parlé de la forêt – là, je parle ici de la Loi 57, qui s'est appelée à un moment donné la « Loi sur l'aménagement du territoire forestier », après ça, la « Loi sur l'aménagement durable des forêts ». Ce qui est intéressant dans cette loi-là, ce n'est pas ce qui y figure, puis qui parle de la forêt. C'est dans les dispositions modificatrices du projet de loi qu'on trouve des éléments qui pourraient sûrement nous aider ce coup-ci.

Par exemple, cette loi-là donne une assise légale aux fameuses Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire. Une commission qui a des instances consultatives, qui a comme objectif d'aider le vivre ensemble, comme dit Michel, de concilier les usages, d'avoir des tribunes avec les populations pour chercher l'acceptabilité des projets. Un exercice où les élus sont impliqués, parce que c'est eux qui nomment les membres des Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire.

2570

2575 Puis dans le Projet de Loi 57, qui est devenu une loi, vous remarquerez que les mines y sont  
expressément nommées. Alors, c'est un peu comme si la main droite du ministère ne savait ce que  
la main gauche a fait. Je trouve ça un peu bizarre qu'après toute cette réflexion-là... Moi je me suis  
tapé cinq ans sur la forêt, depuis la commission Couture puis après. Et puis si vous saviez le  
nombre de discussions qu'on a eues en comités pour en arriver au Sommet sur l'industrie  
forestière à l'Université Laval, ce qu'on a fait dans les trois étapes du Projet de Loi sur la forêt pour  
la moderniser, je pense qu'on a fait un effort où les gens, même du Conseil de l'industrie forestière,  
qui étaient les promoteurs des grandes entreprises, les producteurs agricoles, les gestionnaires de  
ZEC, les travailleurs impliqués, on s'est tous mis ensemble et on est arrivés avec des consensus  
de gestion de territoire.

2580 Le ministère avait reconnu qu'il avait une délégation, le ministère déléguait des pouvoirs aux  
régions sur les ressources naturelles. Bizarrement, les mines sont incluses dedans. On y parle  
même de redevances, Bon Dieu! Est-ce qu'on a oublié ce qu'un d'un côté on a voté quand on  
regarde le principe des gaz de schiste?

2585 Moi, je vais vous avouer, ça me renverse. Je me demande si j'ai passé cinq ans à discuter  
avec tous les intervenants au ministère des Ressources naturelles sur le dossier de la forêt, pour  
faire, ce que je pense, une belle *job* qui a été faite. Tous les problèmes qu'on a eus dans un  
contexte difficile, il y avait des fermetures et tout ça, dans un contexte où il fallait donner un grand  
coup, tout le monde s'est serré comme il faut, puis on a donné un grand coup.

2590 On a revu, cependant, un mode d'occupation du territoire. Comme on l'avait fait voilà 25 ans,  
quand on est passé des régimes de concessions au régime des contrats d'aménagement forestier,  
on est passé maintenant à un régime d'attribution par contrat. Complètement différent.

2595 Dans les mines, il faudrait peut-être s'asseoir puis faire le même exercice, puis ne pas  
oublier qu'il y a eu un effort de concertation régionale autour des ressources naturelles qui a été  
fait dans le cadre de la consultation sur la forêt, une consultation de cinq ans. Merci.

2600 **LE PRÉSIDENT :**

2605 Merci beaucoup. Une dernière question, une dernière petite question. Tantôt vous avez parlé  
que ça prendre un mécanisme pour l'exploration. Ça serait quoi?

**M. MICHEL ARSENAULT :**

2610 Un mécanisme pour l'exploration?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Parce que vous disiez : « Est-il trop tard... »

2615

**M. MICHEL ARSENAULT :**

Bien, ce qu'on dit c'est que... Non. L'expropriation.

2620

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

**M. MICHEL ARSENAULT :**

2625

L'expropriation. Si on expropriait, à l'heure actuelle, des gens... Parce qu'il y a des permis qui ont été livrés.

**LE PRÉSIDENT :**

2630

Ah, O.K. Un mécanisme.

**M. MICHEL ARSENAULT :**

2635

Si on exproprie ça, ces permis-là ça va coûter une fortune. Tandis que le gouvernement serait mieux d'attendre que lorsque... À un moment donné, après l'exploration, c'est l'exploitation. Et là, il faut émettre un permis d'exploitation, et là ça serait le moment que le gouvernement pourrait rentrer puis avoir une participation pour qu'on puisse avoir des redevances.

**LE PRÉSIDENT :**

2640

Que le mécanisme serait une participation gouvernementale?

**M. MICHEL ARSENAULT :**

2645

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2650

Pour l'exploitation?

**M. MICHEL ARSENAULT :**

2655 C'est ça. Qui serait une forme de redevances. Mais on ne peut pas laisser aller nos richesses naturelles aux grandes compagnies puis pas en bénéficier non plus, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2660 Avez-vous pensé à un pourcentage, à un montant?

**M. MICHEL ARSENAULT :**

2665 Bien écoutez, tout ça est... On est des négociateurs, nous autres. Tout ça est négociable. Je n'ai pas de pourcentage dans la tête, mais ça devrait se faire.

2670 Et au niveau des *claims*, je voudrais peut-être rajouter aussi. Vous savez, en 1880, les mentalités étaient différentes. Puis moi je comprends les gens, là, dans la vallée du Richelieu qui ne veulent pas avoir de *drill* dans leur cour arrière. Moi, je reste sur le bord du fleuve Saint-Laurent, je n'en veux pas dans ma cour non plus. Puis ce n'est pas le principe : pas dans ma cour. Dans les centres urbains, c'est délicat.

2675 Le plus bel exemple que je peux vous donner, puis on l'a donné quand on est allés présenter notre mémoire au ministère des Richesses naturelles. Un des plus grands dépôts d'or aux Etats-Unis, c'est au parc Yellowstone. Puis le gouvernement américain a dit : « Non, c'est bien de valeur, il n'y aura pas de mines d'or au parc Yellowstone. C'est notre premier parc national puis ça va rester de même. » Et il va falloir avoir des politiques de même au niveau des *claims* au Québec aussi. Il y a des places où ce n'est pas... Je vois mal un *shaft* à côté de l'Oratoire Saint-Joseph, par exemple. Non, mais c'est vrai. La Ville de Montréal est *claimée*, l'Île de Montréal est *claimée*. Et il faut s'ajuster à notre époque.

2685 Un claim entre Val-d'Or et Chibougamau, ce n'est pas un problème, ce n'est pas un gros problème. Les gens là-bas, ils ont une mentalité minière. C'est des gens qui sont mineurs de père en fils, c'est une région minière. Mais un *claim* à Saint-Denis, sur le bord du Richelieu? Moi je comprends ces gens-là aussi, qu'ils n'en veulent pas, qu'ils ne veulent pas de *shaft* entre leur maison et la rivière Richelieu. C'est une des plus belles régions du Québec. Ça a une autre vocation que d'exploiter du gaz.

**LE PRÉSIDENT :**

2690 Merci beaucoup, Messieurs. Maintenant, j'inviterais la représentante du MDDEP, madame Francine Audet, qui aurait une rectification. Bonjour, Madame Audet.

**Mme FRANCINE AUDET :**

2695

Oui, bonjour, Monsieur le Président, Messieurs, Madame les Commissaires. J'ai une rectification à faire. Mon nom c'est Francine Audet. Ma rectification, c'est au sujet de l'intervention de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, qui a mentionné : que : « À ce jour, chaque puits n'a été inspectés qu'une seule fois par le MDDEP. » J'aimerais spécifier que, à ce jour, chaque puits a été inspecté au moins une fois par le MDDEP.

2700

Donc, on a déjà déposé un tableau, faisant état des inspections qui ont été faites, auprès de la Commission. Ça a été déposé vendredi dernier.

2705

**LE PRÉSIDENT :**

Un grand merci. Alors, ça met fin à notre séance de cet après-midi. Nous allons poursuivre à compter de 7 h ce soir. Merci beaucoup.

2710

**AJOURNEMENT**

\* \* \* \* \*

2715

Je, soussignée, GEORGETTE SAVOIE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la Loi.

2720

**ET J'AI SIGNÉ :**

---

Georgette Savoie, s.o.

2725

2730